

Les Ministres des affaires étrangères du Tadjikistan et du Kirghizistan évoquent la coopération avec l'OSCE

Entretien avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias

Max van der Stoel – 1924–2011

A group of men in suits are gathered on the wide, grey stone steps of a grand building. A red carpet is laid out on the steps. The men are engaged in conversations, some looking towards the camera. The building behind them has large glass windows and classical architectural elements like columns. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

Des ambassadeurs auprès de l'OSCE en visite au Tadjikistan et au Kirghizistan

Le Magazine de l'OSCE, qui est également disponible en ligne, est publié sur papier en anglais et en russe par la Section de la presse et de l'information de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef : Ursula Froese
Maquettiste : Nona Reuter
Impression : Ueberreuter Print GmbH

Veuillez envoyer vos commentaires et contributions à :
osce.magazine@osce.org

Section de la presse et de l'information
Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
Tél. : (+43-1) 514 36-6267
Télécopieur : (+43-1) 514 36-6105

Présidence de l'OSCE en 2011 : Lituanie

Structures et institutions de l'OSCE

Conseil permanent (Vienne)
Forum pour la coopération en matière de sécurité (Vienne)
Secrétariat (Vienne)
Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (Vienne)
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (Varsovie)
Haut Commissaire pour les minorités nationales (La Haye)
Assemblée parlementaire de l'OSCE (Copenhague)

Opérations de terrain

Caucase du Sud

Bureau de l'OSCE à Bakou
Bureau de l'OSCE à Erevan
Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

Asie centrale

Centre de l'OSCE à Achgabat
Centre de l'OSCE à Astana
Centre de l'OSCE à Bichkek
Bureau l'OSCE au Tadjikistan
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk
Mission de l'OSCE en Moldavie
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie
Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine
Mission de l'OSCE au Kosovo
Mission de l'OSCE au Monténégro
Mission de l'OSCE en Serbie
Mission de l'OSCE à Skopje
Bureau de l'OSCE à Zagreb

Dans ce numéro

DES AMBASSADEURS AUPRÈS DE L'OSCE EN VISITE AU TADJIKISTAN ET AU KIRGHIZISTAN

- 3 Tadjikistan, 4-6 avril 2011
 - 6 Le Tadjikistan en tant qu'élément du système de sécurité régionale de l'OSCE
Khamrohon Zarifi
 - 8 Kirghizistan, 7-9 juillet 2011
 - 10 Les événements survenus en République kirghize et la coopération avec l'OSCE en 2010
Ruslan Kazakbaev
 - 12 Garder l'accès où commence et finit le monde
Rodolphe Oberle
 - 13 L'OSCE encourage l'accès aux bases de données d'INTERPOL
Christopher Hornek
 - 14 Des voix courageuses dans l'œil du cyclone : les médiateurs dans le sud du Kirghizistan
Makhamadzhon Khamidov
 - 16 Séance de questions-réponses avec Zuhra Ahmedova : « Nous devons surmonter le manque de confiance »
Svetlana Levina
 - 18 Un jour dans la vie d'un membre de l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique à Och, au Kirghizistan
Allison Chapman
- ## LIBERTÉ DES MÉDIAS
- 20 Allergique à l'équilibre : entretien avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Dunja Mijatović
Frane Maroević
 - 23 Conseil des médias du Tadjikistan
Ursula Froese
 - 25 Bloguer ou bloquer
Bermet Mambetshavaeva
 - 27 Quinzième anniversaire de l'Accord sur la limitation des armements en Europe du Sud-Est
Général de brigade Costanzo Periotto
 - 29 Max van der Stoep : 1924-2011
Walter Kemp
 - 31 Nominations

PHOTO DE COUVERTURE : des ambassadeurs auprès de l'OSCE devant la résidence présidentielle à Bichkek (Kirghizistan), le 8 avril 2011 (OSCE/Ursula Froese)



L'Ambassadeur de Norvège Guttorm Vik s'accorde un temps de réflexion lors de la visite effectuée par des ambassadeurs de l'OSCE à Douchanbé le 4 avril 2011. (OSCE/Ursula Froese)

Des ambassadeurs auprès de l'OSCE en visite au Tadjikistan et au Kirghizistan

Le trafic de drogue, la traite d'êtres humains et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme constituent des menaces qui touchent tous les États participants, mais pas de la même manière. Seize ambassadeurs de l'OSCE basés à Vienne – qui représentent l'Allemagne, les États-Unis, la Belgique, la France, la Lettonie, la Lituanie, l'Irlande, le Portugal, les Pays-Bas, la Norvège, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suisse et l'Union européenne – ainsi qu'un ambassadeur extraordinaire de Lituanie – ont troqué leurs serviettes contre des sacs de voyage au cours de la semaine du 4 au 9 avril 2011 pour voir de plus près comment l'OSCE lutte contre les menaces transnationales au Tadjikistan et au Kirghizistan. Cette visite a été organisée à l'initiative de l'Ambassadeur d'Allemagne Heiner Horsten, Président du Comité de sécurité du Conseil permanent, et dirigée par l'Ambassadeur de Lituanie Renatas Norkus, dont le pays assume la Présidence de l'OSCE cette année.

Tadjikistan, 4-6 avril 2011

Arrivée à Douchanbé

Quelques heures à peine après une arrivée à 3 h 20 du matin, l'aube révèle les contours époustouffants des montagnes sur fond de ciel rose. Le territoire du Tadjikistan est montagneux à 93 % et ses glaciers alimentent les cultures de ses voisins d'Asie centrale. Or, comme le blackout nocturne – pendant quelques minutes seulement jusqu'à ce que le groupe électrogène de l'hôtel démarre – nous l'a rappelé, une grande partie de la population n'a de l'électricité que pendant deux heures par jour. C'est l'époque des crues de printemps, mais nous apprenons que les niveaux d'eau sont faibles. La gestion des ressources en eau pourrait fort bien devenir le principal problème de sécurité transnationale au Tadjikistan à l'avenir ; le Bureau de l'OSCE au Tadjikistan se préoccupe de la question depuis 2009. Cette visite est cependant consacrée à ce que l'on appelle à l'OSCE les questions liées à la première dimension, à savoir la sécurité politico-militaire.

« Vous devriez rester plus de trois jours pour mesurer toute l'étendue de notre réponse aux menaces transnationales, » déclare l'Ambassadeur Vikki, Chef du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan, lors de la réunion d'information du matin. « Notre travail est le fruit d'un partenariat fort et profond tant avec le Gouvernement tadjik et ses structures qu'avec la société civile et les organisations internationales présentes ici ainsi que les ambassades. »

[Note : Marc Perrin de Brichambaut, Secrétaire général de l'OSCE, et Khamrohon Zarifi, Ministre tadjik des affaires étrangères, ont signé à Vienne, le 8 juin, un mémorandum d'accord conférant un statut juridique au Bureau de l'OSCE au Tadjikistan et définissant les privilèges et immunités de son personnel.]



Rencontre avec le Président Rahmon, le 4 avril 2011
(BBC/Sarina Khoshtbakh)

Rencontre avec le Président et le Ministre des affaires étrangères

Le message des rencontres avec le Président Emomali Rahmon et le Ministre des affaires étrangères Khamrohon Zarifi est clair : le Tadjikistan est attaché à son partenariat avec l'OSCE et accorde une importance particulière à la coopération dans la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme, le trafic de drogue et la traite d'êtres humains. Le Président présente le rapport de l'Agence tadjike de lutte contre le trafic de drogue pour 2010. Il évoque la coopération du Tadjikistan avec l'Afghanistan en insistant sur l'importance d'un redressement social et économique.

Bureau des passeports nationaux

Le « passeport national » délivré par le Ministère de l'intérieur dans les postes de police de tout le pays est accepté sans visa à l'entrée en Fédération de Russie, au Kazakhstan et jusqu'à 50 kilomètres à l'intérieur de l'Ouzbékistan. Utilisé par les travailleurs migrants, c'est en fait une carte d'identité nationale. Tous les dossiers sont tenus à la main, en sorte qu'il n'y a aucun échange de données. Le Tadjikistan délivre également des passeports internationaux et, depuis 2010, des passeports internationaux électroniques. Seuls ces derniers sont conformes aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). L'OSCE aide le pays à rationaliser sa gestion des identités. [Note : Le 8 avril, le Bureau au Tadjikistan et le Gouvernement ont signé un mémorandum d'accord sur la réforme de la police.]



Atelier sur les menaces transnationales

« Vous ne rencontrerez jamais une frontière aussi difficile et compliquée. » La longue frontière du Tadjikistan avec l'Afghanistan a fait l'objet d'une journée entière de discussions avec de hauts fonctionnaires du Comité d'État pour la sécurité nationale et des représentants d'autres organisations internationales. Le terrain montagneux, les 72 kilomètres de frontières inaccessibles par la route et une langue commune des deux côtés font qu'un contrôle efficace des mouvements illégaux de personnes et de marchandises constitue une gageure. La complexité du problème appelle-t-elle une réponse complexe ? Ou plutôt une approche globale ?

À la suite du retrait du Service frontalier de la Russie des anciennes frontières extérieures de l'Union soviétique en 2005, le Tadjikistan a dû gérer de nouvelles frontières étendues.

L'OSCE a aidé le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale de gestion des frontières, qui a été adoptée par décret présidentiel en 2010. Les autres éléments de l'assistance de l'OSCE sont constitués par le Programme relatif à la programmation et à la direction des patrouilles, le projet douanier à Mourgab et l'École des cadres pour la gestion des frontières, qui accueille cet atelier. L'École des cadres est le premier centre international dispensant une formation spécialisée à de hauts responsables des frontières, qui viennent aussi d'Afghanistan. Elle fonctionne depuis deux ans et constitue un des projets mis sur pied par l'OSCE à la suite de la décision prise par le Conseil ministériel en 2007 d'accroître l'engagement avec l'Afghanistan.

Visite à la frontière avec l'Afghanistan

Partis de Douchanbé en direction du sud, nous avons dépassé des enclos familiaux, des champs de blé, des villages et les logements blancs construits par le gouvernement pour reloger les victimes des crues éclair survenues l'an dernier à Kouliob, puis traversé Kourgan-Tioube pour parvenir à la frontière à Pyanj et avons longé la zone interdite jusqu'au site de déminage à la frontière.

L'OSCE finance l'équipe du Ministère de la défense qui s'emploie ici à rendre la zone sûre et accessible aux patrouilles frontalières. Les mines ont été posées au Tadjikistan durant la guerre civile et, ultérieurement, le long de ses frontières au nord et au sud. Nous assistons à une mise à feu par le système Minewolf ultramoderne doté d'un dispositif de cartographie par positionnement global – un spectacle. Dans une petite forêt voisine, des mines ont cependant été découvertes l'autre jour. Le danger, comme de trop nombreuses victimes l'apprennent encore chaque année, est bien réel.



OSCE/URSULA FROESE

Nizhny Pyanj

Le pont reliant le Tadjikistan à l'Afghanistan à Nizhny Pyanj possède deux larges voies en prévision du commerce futur. Aujourd'hui, nous marchons librement jusqu'au milieu, où les chefs des postes frontières tadjik et afghan se serrent la main. De retour du côté tadjik, on nous montre le poste frontière, le quartier des gardes frontière et les conditions de vie difficiles dans une garnison typique de première ligne. Les gardes frontière risquent leur vie sur la ligne : cette semaine même, un garde a été perdu ; en septembre 2010, un ancien stagiaire de l'OSCE a été tué lors d'un combat.

Lancé en décembre 2008, le Programme de l'OSCE relatif à la programmation et à la direction des patrouilles frontalières a aidé à renforcer les capacités opérationnelles du Département tadjik des gardes frontière en matière de patrouilles et de surveillance et lui a permis d'accroître le nombre des détections de traversées de la frontière et de saisies de marchandises illégales.

Zone franche économique de Pyanj

Depuis 2008, l'OSCE aide le Tadjikistan à créer des zones franches économiques, c'est-à-dire des zones délimitées par l'État où les obstacles à l'entrepreneuriat et au commerce trans-frontière sont réduits. La zone franche économique de Nizhny Pyanj n'est encore qu'un conteneur dans un vaste champ vide. Mais si l'on se réfère à l'exemple de la zone franche économique créée avec l'appui de l'OSCE à Soghd, qui est proche de la frontière ouzbèke dans le nord du Tadjikistan, des entreprises tadjikes et étrangères pourraient bientôt y construire des usines. Les premiers investisseurs privés ont été enregistrés à Soghd en septembre 2010. En mars 2011, les investissements privés effectués par 12 investisseurs dans cette zone atteignaient 37 millions de dollars. Une entreprise commune tadjiko-chypriote fabrique par exemple les conduites d'eau en matière plastique qui sont nécessaires pour la rénovation de l'approvisionnement en eau de la ville de Khoudjand.



OSCE/URSULA FROESE

Le Tadjikistan en tant qu'élément du système de sécurité régionale de l'OSCE

Khamrohon Zarifi



OSCE/ANDREI SERENKOW

Cette année, le Tadjikistan célèbre non seulement le vingtième anniversaire de son accession à l'indépendance mais aussi le dix-neuvième anniversaire de sa coopération avec l'OSCE. Au cours de cette période historique relativement brève ont été jetés les fondements d'une coopération remarquablement riche et multiforme entre la République du Tadjikistan, l'OSCE et ses institutions. Les contacts permanents et les consultations régulières intenses témoignent d'un accroissement de la coopération entre notre pays et l'OSCE. L'établissement de liens solides et le développement de la coopération avec diverses structures de sécurité internationale, dont l'OSCE, correspondent aux buts et objectifs définis par le Gouvernement tadjik et sont conformes aux intérêts nationaux et aux orientations politiques poursuivis sous la

direction du Président du Tadjikistan Emomali Rahmon.

Le Tadjikistan apprécie au plus haut point le rôle joué par l'OSCE en tant que mécanisme régional important pour assurer la sécurité et la stabilité. La République du Tadjikistan a signé l'*Acte final de Helsinki* en février 1992, et la Mission de l'OSCE au Tadjikistan (devenue maintenant le Bureau au Tadjikistan) a été ouverte à Douchanbé l'année suivante. Le Tadjikistan aspirait à devenir membre de l'OSCE car il avait besoin de mettre à profit ses compétences et son autorité pour préserver et renforcer la sécurité aux niveaux national, régional et international, mettre en œuvre des réformes démocratiques et édifier une société démocratique séculière sur la base des principes de l'économie de marché.

Nous appuyons le programme de l'OSCE pour 2011 annoncé par la Présidence lituanienne et sommes prêts, conjointement avec nos partenaires, à contribuer à la transformation de notre région en une zone sûre et stable de la planète.

À l'ère de la mondialisation, notre monde moderne se caractérise par des processus de développement national intrinsèquement liés. Ce n'est que par un accroissement de l'interdépendance et de la coopération politique et économique entre les États participants de l'OSCE que nous pourrions assurer notre bien-être commun. Notre organisation, au sein de laquelle nous sommes tous des partenaires égaux et souscrivons aux mêmes engagements, s'efforce d'atteindre cet objectif.

Quand nous parlons de façonner l'architecture de sécurité dans l'espace de l'OSCE, nous ne pouvons pas ignorer le fait que l'Asie centrale fait partie intégrante de l'espace commun de l'OSCE depuis longtemps. L'Asie centrale revêt de plus en plus d'importance pour l'OSCE. Les défis et les risques posés actuellement dans la région de l'Asie centrale pèsent de plus en plus sur la région de l'OSCE tout entière. La stabilité mondiale dépend dans une large mesure de la façon dont la situation évoluera à l'avenir en Asie centrale.

Aujourd'hui, alors que nous sommes confrontés aux menaces du monde moderne, en particulier le terrorisme, l'extrémisme violent, le radicalisme, le trafic de drogue et la criminalité transnationale, nous devons œuvrer ensemble plus étroitement que jamais et renforcer les mesures de confiance entre nos pays afin que les générations futures puissent jouir d'une vie stable, prospère et heureuse dans la région. Pour remédier à ces menaces, nous devons en éliminer les causes, à savoir la pauvreté, l'absence de conditions équitables et l'institution d'obstacles subjectifs au développement durable.

Le Tadjikistan continue à se positionner comme un ardent défenseur de la coopération et de l'interaction régionales en Asie centrale. Nous souhaitons continuer à développer et à renforcer nos relations de bon voisinage et notre coopération mutuellement profitable avec tous les pays amis car on ne saurait envisager des perspectives de sécurité et de stabilité dans l'espace de l'OSCE, notamment en Asie centrale, sans une telle interaction fructueuse.

Un des trois domaines d'activités de l'OSCE est constitué par la dimension économique et environnementale. L'avenir de l'Organisation dans ce domaine d'activité dépend en grande partie de la façon dont elle pourra tenir compte des intérêts réels de ses États participants. Il incomberait à l'OSCE à l'avenir d'apporter un soutien constant à un dialogue constructif et ouvert sur le règlement intégré des problèmes de l'eau, de l'énergie et de l'environnement en Asie centrale.

La position géographique du Tadjikistan aux carrefours stratégiques d'itinéraires de transport et de commerce ouvre de grandes possibilités de resserrement des liens économiques avec les pays européens. Notre pays recèle un vaste potentiel de coopération commerciale et économique, en particulier dans des domaines comme l'énergie hydroélectrique, l'ingénierie, les industries extractives, les transports, l'agriculture et le tourisme.

La libre circulation des personnes, des capitaux, des marchandises et des services ainsi que le bon fonctionnement des corridors de transport existants dans la région de l'OSCE conditionnent le développement de la coopération et de l'interaction économiques entre les États participants. L'assistance de l'OSCE pour la création de corridors de transport reliant l'Asie centrale

à l'Afghanistan et pour la simplification des procédures applicables au commerce transfrontière accélérera le développement économique de nos pays.

Nous avons de plus en plus conscience que la situation en Afghanistan, partenaire de l'OSCE pour la coopération, est indissolublement liée à la sécurité en Asie centrale et dans tout l'espace de l'OSCE. En tant que gardien des frontières du sud de l'espace de l'OSCE et de l'Asie centrale, le Tadjikistan est confronté au défi majeur consistant à faire face à toute la gamme des menaces émanant d'Afghanistan. Nous sommes cependant convaincus que des mesures efficaces pour lutter contre les menaces existantes ne peuvent être prises que de manière concertée et avec la participation du peuple afghan.

En 2009, conjointement avec l'OSCE, nous avons pris l'initiative de créer à Douchanbé l'École des cadres pour la gestion des frontières, qui forme et perfectionne professionnellement des agents des services de répression d'Asie centrale et de l'ensemble de la région de l'OSCE, ainsi que d'Afghanistan. Au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis son inauguration, cette structure de l'OSCE a fait la preuve de son importance et de son efficacité dans l'amélioration de la sécurité des frontières avec l'Afghanistan. Nous engageons les États participants de l'OSCE à continuer de favoriser le succès de cette importante institution et d'apporter un soutien concret au Gouvernement tadjik dans la poursuite du renforcement de la frontière avec l'Afghanistan.

Le Tadjikistan a toujours préconisé un développement équilibré des trois dimensions de l'OSCE, un renforcement de l'efficacité de l'Organisation et sa transformation en une organisation internationale à part entière dotée de la personnalité juridique. Nous sommes convaincus que cela est nécessaire pour favoriser la réforme de l'Organisation et adopter la Charte de l'OSCE qui régirait ses activités conformément à la pratique internationale acceptée.

Le Gouvernement tadjik attache une importance particulière à la poursuite du renforcement de la démocratisation, de la société civile, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de religion, de conviction et d'expression. En tant que jeune pays démocratique, nous nous efforçons de dialoguer activement avec le public, d'encourager le pluralisme d'opinion et de nous conformer à nos engagements dans la dimension humaine. Les activités officielles du seul parti d'obédience islamique dans l'espace postsoviétique, à savoir le Parti de la renaissance islamique du Tadjikistan, témoignent de l'engagement de notre État en faveur de la mise en œuvre des buts de l'Organisation.

Nous nous employons à continuer de développer notre coopération efficace et constructive avec l'OSCE. Le Tadjikistan apportera sa contribution au relèvement des défis auxquels l'OSCE fait face.

Khamrohon Zarifi est Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan.

Les vues exprimées dans le présent article sont strictement celles de l'auteur et ne sauraient être considérées comme reflétant la position officielle de l'OSCE.

Kirghizistan, 7–9 juillet 2011

Arrivée à Bichkek le jour de l'anniversaire du soulèvement qui a abouti au changement révolutionnaire de gouvernement l'an dernier. Sur l'écran de télévision situé dans le hall d'arrivée de l'aéroport international de Manas, la Présidente Rosa Otounbaeva rend sobrement hommage à ses compatriotes qui ont perdu la vie. Depuis ce jour, le pays est en mutation et négocie le parcours difficile de la démocratie parlementaire dans lequel rien n'est certain – violence ethnique dévastatrice dans le sud mais référendum constitutionnel réussi, élections législatives et, bientôt, élection d'un nouveau président. Dans la soirée, un feu d'artifice est tiré sur la place Ala-Too. « Est-ce un jour de deuil ? Un jour de célébration ? » demandons-nous à un passant. Moment de réflexion.

L'assistance apportée au gouvernement par le Centre de l'OSCE à Bichkek est guidée par deux objectifs fondamen-

taux, à savoir la stabilisation et la démocratisation, déclare le chef du Centre, l'Ambassadeur Andrew Tesorière. Les mesures de stabilisation comprennent la constitution de réseaux de médiateurs locaux dans le sud et aussi dans le nord du pays, l'instauration d'un mécanisme d'alerte précoce à proximité des points de passage de la frontière du sud et l'octroi d'une assistance pour l'établissement, en collaboration avec le Haut Commissaire pour les minorités nationales, d'un document-cadre pour la gestion de la diversité ethnique. La fourniture d'un appui aux commissions parlementaires et la promotion d'un système judiciaire indépendant, une application transparente des lois et le service public de radiodiffusion, tels sont quelques-unes des activités relatives à la démocratisation dont des membres du Centre nous donnent un aperçu.



La Présidente du Kirghizistan, Rosa Otounbaeva (à droite), l'Ambassadrice du Portugal Ana Martinho (à gauche) et l'Ambassadeur de Lituanie Renatas Norkus (en haut à gauche).

SERVICE DE PRESSE PRÉSIDENTIELLE DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Rencontre avec la Présidente

« Mon rêve c'est qu'un jour tout soit calme, que nous ayons trouvé notre système de gouvernement ». Toute une foule de problèmes sont évoqués au cours d'un entretien franc et approfondi avec la Présidente Rosa Otounbaeva. Celle-ci est cependant fermement attachée à la démocratie parlementaire. Guider un pays encore instable sur un chemin inexploré, voilà ce à quoi cela ressemble vu de près : les sujets de préoccupations se multiplient et revêtent une urgence différente. Cela est également palpable plus tard dans la journée et le lendemain, lors d'entretiens avec le Président du Parlement, le Ministre de l'intérieur, les représentants de partis politiques, l'administration et les responsables de l'application des lois à Och. Oui, la liberté de circulation des personnes et des marchandises est nécessaire, mais les cols s'ouvrent, pouvons-nous nous protéger contre les drogues, les armes et les extrémistes, ce printemps est fort difficile pour nous.

Visite au centre de formation des douanes

La réunion d'information sur le projet de formation douanière exécuté par l'OSCE à Bichkek se déroule au Centre de formation du Service national des douanes : l'équipe de projet de l'OSCE travaille dans le bâtiment aux côtés des responsables et des formateurs kirghizes depuis septembre 2009.

Un élément important du projet est constitué par la formation de douaniers afghans à Bichkek dans le cadre d'un cours de base d'une durée de cinq semaines consacré à la lutte contre la contrebande, au recouvrement des droits de douane et à des questions plus vastes comme la lutte contre la corruption. Soixante-cinq douaniers ont été formés entre juin 2010 et mai 2011. Le cours est dispensé par des formateurs afghans et kirghizes. Fin décembre 2011, une fois le projet terminé, le Centre de formation du Service national des douanes du Kirghizistan pourra fonctionner de manière indépendante et les trois formateurs afghans seront en mesure de dispenser l'ensemble du cours de base à Kaboul.

Académie de Bichkek : entretien avec des représentants de la société civile et des étudiants

Le chemin qui mène à une société libre respectueuse des droits de l'homme est long. Les informations communiquées par des représentants de la société civile lors d'une réunion tenue à l'Académie de l'OSCE à Bichkek dissipent toute illusion qu'on aurait pu avoir à ce sujet. Lors du débat qui suit, des étudiants de l'Académie exposent leurs vues sur le rôle de l'Afghanistan en tant que partenaire pour la coopération, sur l'intérêt des opérations de terrain de l'OSCE et sur l'importante d'affirmer l'interdépendance des États participants pour le renforcement de la sécurité. Ces étudiants entreront-ils dans les services extérieurs de leur pays. Se lanceront-ils dans des carrières internationales ? L'Académie de l'OSCE, créée en 2002, propose un programme de maîtrise en sciences politiques d'une durée d'un an.

Visite à Och

Quand on se rend en ville depuis l'aéroport d'Och, on peut voir les traces laissées par la violence de l'an dernier, mais aujourd'hui les rues grouillent d'activités commerciales. Lors de réunions avec les responsables de l'application des lois et de l'administration provinciale, avec des dirigeants religieux et avec des organisations non gouvernementales, on entend le même message d'engagement personnel : il ne faut pas permettre que la dévastation se reproduise.

Le Bureau extérieur d'Och fait office de médiateur lors d'une table ronde avec la Commission d'État pour les affaires religieuses. Les dirigeants de différentes confessions islamiques et chrétiennes, dont des femmes, citent des exemples montrant comment la religion peut constituer un facteur d'unité après un conflit et comment l'éducation religieuse peut favoriser la compréhension réciproque et aider à prévenir un conflit.

Des participants aux projets de médiation mobile en cas de conflit des provinces d'Och et de Jalalabad évoquent les efforts courageux qu'ils ont déployés lors du conflit de l'an dernier et leur participation à un projet de formation de l'OSCE en faveur d'un vaste réseau de médiateurs qui collaboreront avec les structures étatiques.

Suleiman-Too

Au poste de police proche de Suleiman-Too – le mont Suleiman, nous rencontrons des policiers de l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique. Markus Mueller, qui dirige l'Initiative, explique la mission des policiers, qui consiste à aider leurs collègues kirghizes à faire face à la situation post-conflit en matière de sécurité.

La visite à Och s'achève sur le Mont Suleiman. Depuis ce site historique qui recèle des témoignages de milliers d'années de culture, d'esprit et d'artisanat humains, on surplombe la ville baignée dans la lumière vespérale.

Le gros plan sur les défis posés auquel on a eu droit au cours des six derniers jours a été enrichissant et a souvent donné à réfléchir. Les problèmes sont systémiques et les menaces toutes proches. Le moment est venu de reprendre du recul et de déterminer les mesures à prendre à l'avenir par l'OSCE dans le cadre de sa coopération avec ses États participants du Tadjikistan et du Kirghizistan.



Les événements survenus en République kirghize et la coopération avec l'OSCE en 2010

Ruslan Kazakbaiev



Les événements survenus en 2010 ont mis à rude épreuve la durabilité du statut d'État et l'intégrité de la République kirghize. Les politiques socio-économiques suivies par l'ancienne direction du pays ont conduit dans la société à un accroissement de la tension, qui a débouché sur le vaste mouvement de contestation d'avril 2010. Les événements des 6 et 7 avril 2010 ont entraîné la démission de l'ancien président Kourmanbek Bakiev.

Eu égard à la détérioration de la situation socio-économique dans le pays, la population kirghize ne pouvait pas admettre que les membres de la famille présidentielle et leurs acolytes concentrent le pouvoir politique et économique entre leurs mains et suivent une politique étrangère irrationnelle. L'opinion kirghize parlait de plus en plus de violations flagrantes des droits de l'homme.

La plupart des dirigeants de l'opposition étaient détenus au moment où les troubles ont

éclaté en avril 2010. D'autres avaient été obligés d'entrer dans la clandestinité. Les efforts déployés par les autorités pour trouver une issue à la crise politique n'avaient pas répondu aux attentes de la population. Les autorités avaient recouru à la force pour résoudre la crise, ouvrant le feu sur une population pacifique. L'esprit de contestation dans la société a cependant joué un rôle décisif dans la façon dont les choses devaient évoluer.

En l'espace de deux jours, les 6 et 7 avril, 87 citoyens ont perdu la vie et le Président Bakiev a été obligé de quitter la capitale en direction du village de Teyit dans la province kirghize de Jalalabad. De leur côté, les dirigeants de l'opposition qui avaient été libérés se sont chargés de résoudre la crise politique dans le pays et ont formé le gouvernement provisoire.

Confronté à une situation extrêmement incertaine, le gouvernement provisoire a accepté la proposition fort importante et opportune

du Président Noursoultan Nazarbaïev, chef de l'État qui présidait l'OSCE, tendant à ce que le Président Bakiev soit exilé du pays, ce qui a empêché une nouvelle escalade de la tension politique. On ne saurait surestimer désormais les mesures prises par le dirigeant de la nation kazakhe, que des liens fraternels unissent historiquement à la population kirghize. Comme on le sait, cette décision a été adoptée sur la base des consultations menées conjointement avec le gouvernement provisoire par le Kazakhstan, la Russie et les États-Unis d'Amérique.

À notre grand regret, les événements d'avril n'ont pas marqué la fin des événements tragiques de l'an dernier. En juin 2010, un conflit a éclaté dans la ville d'Och et dans différentes parties de la province de Jalalabad entre deux populations fraternelles vivant sur le même territoire. Confronté à cette vague d'instabilité, le gouvernement provisoire a cependant circonscrit, sans aide extérieure, la zone de tension où le conflit pouvait repartir à tout moment.

À cet égard, nous tenons à exprimer à nouveau notre profonde gratitude au Président de l'Ouzbékistan, Islam Karimov, pour son appréciation équilibrée de ce qui s'est produit en juin. Nous sommes convaincus que grâce aux décisions prises nous pouvons déclarer fermement que nos peuples sont unis par des liens indissolubles.

Cela étant, nous sommes préoccupés par le fait que la communauté internationale n'a pas réagi promptement aux appels du gouvernement provisoire en faveur de la fourniture d'une assistance pour le règlement du conflit.

Dans ce contexte, la première mesure concrète a été constituée par la décision du Conseil permanent de l'OSCE d'envoyer un Groupe consultatif de police de l'OSCE en République kirghize. Cette décision a été adoptée alors que la phase active du conflit tirait à sa fin. Nous avons néanmoins été reconnaissants à l'OSCE d'avoir adopté une telle décision et nous sommes employés immédiatement à la mettre en œuvre.

Cependant, comme l'ont noté beaucoup d'orateurs lors du Sommet de l'OSCE tenu à Astana, et notamment le Président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, l'expérience de l'OSCE en République kirghize a montré que l'Organisation a besoin d'améliorer ses mécanismes décisionnels dans les situations de conflit et de s'efforcer non seulement de prévenir les conflits mais aussi de résoudre ceux qui existent.

La perspective de l'arrivée du Groupe consultatif de police a rencontré l'opposition de certains secteurs de l'opinion kirghize. En conséquence, le mandat et la structure initiaux de la mission ont été révisés. Nous louons la décision du Conseil permanent de l'OSCE de transformer le Groupe consultatif de police en Initiative pour la sécurité publique. Le temps relativement long qu'il a fallu pour s'entendre sur les approches a permis de trouver un nouveau schéma et de concilier les intérêts de toutes les parties. Nous sommes reconnaissants à tous les pays d'avoir soutenu cette décision. L'Organisation a fait la preuve de sa souplesse et de son

aptitude à s'acquitter de ses tâches conformément aux attentes du pays hôte.

Permettez-moi de répéter que pour la République kirghize, 2010 a été une année de changements spectaculaires et d'épreuves difficiles pour la durabilité de son unité.

Néanmoins, malgré les énormes difficultés auxquelles nous devons faire face, nous avons montré que nous avons choisi la bonne voie – celle de la liberté et de la démocratie. En juin 2010, deux semaines après le conflit, a eu lieu un référendum constitutionnel dont la tenue a été jugée positivement par la communauté internationale, et notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE. En octobre 2010, pour la première fois en République kirghize, se sont tenues des élections libres qui ont achevé de légitimer les autorités gouvernementales du pays. Ces élections ont également suscité de vives louanges de la part d'organisations internationales, à commencer par l'OSCE, et des pays qui avaient envoyé leurs propres observateurs.

Nous sommes fiers à juste titre de ces réalisations. Nous avons cependant conscience que la démocratie ce n'est pas seulement une question d'élections. La démocratie suppose une évolution constante et de durs efforts et ses acquis doivent être constamment consolidés par de nouvelles réalisations. Il n'y a pas de démocratie sans stabilité et sans développement économique, tout comme il n'y a pas de développement d'un pays sans renforcement de ses institutions démocratiques.

C'est la raison pour laquelle nous sommes attachés à la poursuite d'un développement politique et économique actif. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de consolider cette nouvelle expérience du parlementarisme en Asie centrale et pensons que le succès de cette forme parlementaire de gouvernement dépendra, dans une mesure non négligeable, de la coopération de la République kirghize avec l'OSCE et ses États participants.

Nous estimons que l'OSCE est une organisation sans pareille capable d'apporter une assistance tangible à la République kirghize dans la nouvelle voie choisie par sa population et reconnue par la communauté mondiale.

Ruslan Kazakbaïev est Ministre des affaires étrangères de la République kirghize.

Les vues exprimées dans le présent article sont strictement celles de l'auteur et ne sauraient être considérées comme reflétant la position officielle de l'OSCE.

Garder l'accès où commence et finit le monde

Rodolphe Oberle



OSCE/RODOLPHE OBERLE



Ci-dessus : le col de Koulma à la frontière entre le Tadjikistan et la Chine, seul point de passage entre les deux pays.

Ci-dessous : Tojiniso Aydimakhmadova, lieutenant-colonel dans le Service des douanes de la République du Tadjikistan

« Mourgab avec ses montagnes basses couvertes de neige presque toute l'année où hurlent le vent, le blizzard et la tempête et où tout est gris, un lieu déserté ». C'est en ces termes que Tojiniso Aydimakhmadova, lieutenant-colonel du Service des douanes de la République du Tadjikistan, évoque l'âpre isolement de cette région éloignée, aux confins des territoires du Tadjikistan, de la Chine et de l'Afghanistan. La petite ville de Mourgab dans le Pamir constitue le point de contrôle des douanes pour les voyageurs entrant dans le pays.

C'est là que l'OSCE a conçu et construit un terminal douanier moderne au carrefour des routes venant du Kirghizstan au nord et de la Chine à l'est, en réponse à une demande d'aide du Gouvernement tadjik pour lutter contre la contrebande à destination du pays. À la périphérie de la ville, là où les yaks avaient coutume de paître, un terrain de trois hectares a été clôturé et l'on a installé trois conteneurs à usage de bureau et techniques et un château d'eau. Le Gouvernement japonais a fourni un appui pour la construction du terminal douanier. Ce dernier est doté d'équipements ultramodernes pour détecter les précurseurs chimiques utilisés dans la production d'héroïne.

Mme Aydimakhmadova se trouvait à Mourgab pour assister à la pause du premier poteau du terminal lors d'une cérémonie qui a eu lieu en juillet dernier. Elle venait d'achever un cours d'une semaine dispensé à l'intention de douaniers par l'OSCE sur la gestion des risques et sur les techniques de recherche et de détection. L'OSCE a également proposé des formations analogues à Khorog et à Douchanbé à l'intention d'une centaine de douaniers tadjiks et aussi d'une vingtaine de douaniers afghans.

Elle passe cependant une grande partie de l'année en

un endroit plus élevé et encore plus éloigné : le point de passage de la frontière avec la Chine à Koulma, à 4 365 mètres au-dessus du niveau de la mer. Du plateau où se trouve le bâtiment des douanes, à quelque 80 kilomètres, on peut apercevoir le sommet enneigé du mont Muztagata d'une hauteur de 7 546 mètres derrière l'arête de la frontière entre le Tadjikistan et la Chine.

« J'ai passé ici de nombreuses années et de longues nuits de service », raconte Mme Aydimakhmadova aux membres du personnel de l'OSCE. Elle a enseigné à Mourgab avant d'entrer au Service des douanes du Tadjikistan en 1993. Le point de passage de la frontière de Koulma n'est ouvert que six mois par an. Pendant de nombreuses années, Tojiniso y a passé ces mois comme inspecteur principal des douanes. « Les températures tombent souvent à -50°C », raconte-t-elle. « Mes collègues masculins et moi-même avions coutume de travailler par périodes de 15 jours en passant de longues nuits à essayer de nous réchauffer un peu autour de vieux poêles à coke que nous avons placés dans d'anciennes citernes. »

L'OSCE, dans le cadre du projet de Mourgab, a fourni des équipements pour le point d'entrée de Koulma et aussi pour celui de Kyzlyart à la frontière du Kirghizistan sur l'autoroute du Pamir qui mène à Och. Elle a fait don de véhicules d'escorte qui accompagnent les camions passant la frontière pour aller à Mourgab. Ces véhicules ramènent en outre les douaniers après leur tour de service pour jouir d'un confort relatif à Mourgab où ils bénéficient de brefs répit avec leurs familles avant de retourner à leurs postes dans les montagnes à ces accès éloignés sur le toit du monde.

Rodolphe Oberle est Conseiller pour la gestion des frontières au Bureau de l'OSCE au Tadjikistan, à Douchanbé.

L'OSCE favorise l'accès aux bases de données d'INTERPOL

Christopher Hornek

Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, les postes frontière ne constituent pas vraiment des barrières entre les pays mais plutôt des lieux où ils peuvent coopérer, par exemple pour la collecte d'informations en rapport avec des enquêtes.

Les bases de données créées par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) permettent aux agents des services de surveillance des frontières, dans le cadre des contrôles normaux des passeports et des véhicules, d'identifier les documents de voyage volés ou perdus, les personnes recherchées et les véhicules volés. Grâce à la Base de données d'INTERPOL en réseau fixe (FIND), qui assure un accès unifié aux diverses bases de données spécialisées, les contrôles ne prennent que quelques secondes. « Un contrôle sûr, moderne et efficace des frontières constitue un outil essentiel pour accroître la sécurité de celles-ci tout en rendant les voyages encore plus faciles », fait observer Raphael Perl, qui dirige l'Unité d'action contre le terrorisme au Secrétariat de l'OSCE.

L'OSCE encourage le recours aux bases de données d'INTERPOL depuis 2004, année où le Conseil ministériel a décidé que « les États participants de l'OSCE devraient déclarer dans les plus brefs délais tous les cas de perte ou de vol de documents de voyage internationaux au dispositif de recherche automatisé d'INTERPOL » (Décision No 4/04/Corr.1 du Conseil ministériel). En 2006, les États participants ont décidé de tout mettre en œuvre « pour fournir aux utilisateurs de terrain des services nationaux compétents un accès intégré en temps réel au dispositif de recherche automatisé d'INTERPOL » (Décision No 6/06/Corr.1 du Conseil ministériel). Par cette décision, le Secrétaire général a en outre été chargé de faciliter la fourniture d'une assistance aux États participants qui en font la demande.

En avril 2010, l'OSCE et INTERPOL ont achevé en Moldavie un projet conjoint assurant un accès en temps réel aux bases de données d'INTERPOL à 16 points de contrôle aux frontières avec la Roumanie et l'Ukraine et aux aéroports internationaux de Chisinau et de Iasi ainsi que dans 11 postes de police. Ces postes de police sont situés sur la ligne de démarcation avec la Transnistrie. Dans ce cas, au lieu de contrôler systématiquement les voyageurs, les policiers interrogent les bases de données en tant que moyen d'enquête de deuxième échelon.

L'OSCE a fait don de plus de 201 000 euros pour des scanners de passeports, des ordinateurs, la mise au point de logiciels et des services Internet. À l'issue du projet, des experts de l'OSCE et d'INTERPOL ont formé plus de 30 agents moldaves des services de surveillance des frontières, de douane et de police à l'utilisation du matériel pour accéder aux bases de données.

Il est impressionnant de constater, comme l'indiquent les statistiques, que les autorités moldaves utilisent systématiquement les bases de données d'INTERPOL. La Moldavie a en outre commencé à communiquer à INTERPOL des informations sur les documents de voyage perdus ou volés, ce qui permet



aux agents des services de surveillance des frontières du monde entier de leur affecter un drapeau signalant qu'ils sont susceptibles d'être utilisés illégalement par des criminels.

Forte du succès du projet mené en Moldavie, l'OSCE a pris des mesures initiales en vue de permettre à des points de passage des frontières du Tadjikistan et du Turkménistan d'accéder en temps réel aux bases de données d'INTERPOL. Lors d'une visite d'évaluation effectuée au Tadjikistan en octobre 2010, des experts de l'OSCE et des représentants d'INTERPOL et de la police norvégienne ont visité les aéroports de Douchanbé, Khoudjand, Kouliab et Kourgan-Tioube ainsi qu'un certain nombre de points de passage des frontières : un entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, deux à la frontière avec l'Ouzbékistan et trois sur les lignes de chemin de fer venant d'Ouzbékistan. Ils ont évalué l'infrastructure technique, et notamment l'accès à une source d'énergie et à l'Internet, et examiné avec les autorités tadjikes la possibilité d'assurer à ces points de passage un accès en temps réel aux bases de données d'INTERPOL.

Christopher Hornek est administrateur de programme adjoint à l'Unité d'action contre le terrorisme du Secrétariat de l'OSCE, où il gère les projets sur la sécurité des documents de voyage.

Un drapeau rouge dans la base de données d'INTERPOL signale aux gardes frontière un document de voyage perdu ou volé. (Mission de l'OSCE en Moldavie)

Des voix courageuses dans l'œil du cyclone : les médiateurs dans le sud du Kirghizistan

Makhamadzhan Khamidov



La médiatrice Abdullaeva Zahida (deuxième à partir de la gauche) dirige une réunion avec des habitants du village de Teshik Tash, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Jalalabad, qui a été gravement touché par la violence de juin 2010, en vue de régler un différend au sujet de la répartition de l'aide humanitaire. (IRET)

Au cours de l'année qui a suivi la violence interethnique ayant secoué le sud du Kirghizistan l'été dernier, les autorités gouvernementales, les organisations internationales et la société civile se sont posé cette question : que peut-on faire pour empêcher qu'une telle dévastation se reproduise ? On peut y trouver des réponses en revenant sur ce qui s'est produit au cœur du conflit. De petites équipes de médiateurs ont œuvré inlassablement avant, pendant et après les violences pour calmer les gens, désamorcer les situations tendues et empêcher physiquement les foules de s'associer à la violence. Parfois, bien entendu, il n'a pas été possible de stopper les émeutes, les pillages et les meurtres. Mais il apparaît que dans bien des cas ces femmes et ces hommes courageux ont réussi à empêcher le pire, ce qui constitue un remarquable succès qui est particulièrement admirable eu égard à la passivité de la police locale durant la violence.

L'institution de la diplomatie publique n'est pas nouvelle dans les pays d'Asie centrale. Pendant des siècles, au sein des communautés, les anciens ont réconcilié des

voisins ou des couples qui se querellaient et réglé les différends concernant la terre ou l'eau. Il y a plusieurs années, s'appuyant sur cette tradition, l'organisation non gouvernementale IRET, basée à Och, a commencé à constituer des équipes de médiateurs locaux dans les communautés du sud du Kirghizistan.

La première équipe de médiateurs a été formée en 2007 à Ouzgen, ville qui avait connu les pires atrocités lors des derniers affrontements ethniques qui ont ravagé la région il y a un peu plus de vingt ans, au moment où l'Union soviétique se désintégrait. La municipalité d'Ouzgen recherchait un moyen de remédier aux fréquents accrochages entre jeunes ouzbeks et kirghizes. L'IRET a réagi en lançant un projet visant à mettre en place un réseau de diplomates publics composé d'hommes et de femmes respectés, accessibles et actifs de tous âges et de toutes conditions, qui étaient en mesure de parler aux parties en conflit pour les inciter au calme et à la compréhension. Le Bureau extérieur de l'OSCE à Och a soutenu le projet en mettant à disposition une plateforme impartiale et des ressources

financières pour des activités qui ne bénéficiaient pas d'un financement public à l'époque. Il a en outre conseillé les partenaires locaux au sujet de la façon de procéder pour mettre en place une structure de partenariat entre les autorités locales et les membres des communautés.

« L'an dernier, dès que la menace de heurts interethniques étendus est devenue manifeste, notre ville a décidé de ne pas laisser la terreur de 1990 se reproduire à nouveau », raconte le médiateur Avazbek Tursunbaev. Lui-même et ses collègues ont négocié avec les divers groupes qui se dirigeaient vers Och, en lançant des appels à la paix et à la raison. Ils ont œuvré avec les habitants de la ville et sont restés en contact étroit avec les villages kirghizes voisins. Finalement, ils sont parvenus à convaincre les jeunes des deux groupes ethniques de ne pas croire aux rumeurs et de préserver la paix dans la ville et le district d'Ouzgen.

APAISEMENT DE LA TENSION À JALALABAD

Dans la province de Jalalabad, où les tensions avaient été particulièrement fortes au cours des semaines qui ont précédé les événements de juin, les autorités locales affirment que les groupes de médiateurs ont contribué à empêcher que le conflit n'atteigne l'ampleur catastrophique qu'il a eue à Och. Ces groupes avaient été créés par l'IRET en 2009, également avec le soutien de l'OSCE.

« Dès avril, on pouvait sentir que quelque chose de néfaste se préparait ; il y avait une tension extrême dans l'air », se souviennent Kaldar Azhykulov et Shabdanbek Ermatov, tous deux médiateurs dans la région du village d'Atabek dans le district de Souzak, à l'ouest de la ville de Jalalabad. « En mai, nous, les médiateurs des cinq villages du district, nous sommes réunis pour examiner la situation et établir un plan d'action. Nous avons mis en place un réseau étroit de communication, en échangeant nos numéros de téléphone au bureau et nos numéros de portable ainsi que nos adresses ». Ces activités ont été financées au moyen du Fonds pour imprévus du Centre de l'OSCE à Bichkek qui a été approuvé par le Conseil permanent à la fin d'avril 2010.

« Cela a beaucoup aidé à prévenir la panique », déclare Erkin Sultanov, médiateur du village de Tashbulak. « Par exemple, lorsque la rumeur selon laquelle des cavaliers descendaient des montagnes a commencé à se répandre dans notre village, j'ai appelé mon collègue médiateur. Il m'a informé qu'il n'y avait pas de cavaliers et j'ai pu calmer les gens. »

En une autre occasion, quelques milliers de jeunes de villages kirghizes, incités par des rumeurs, brûlaient de faire une descente sur le village de Souzak, centre du district où les Ouzbeks ethniques prédominent. Si la foule armée s'était répandue dans les rues de Souzak cela aurait tourné à la catastrophe. Les médiateurs sont parvenus à dissuader les jeunes en colère de leur plan.

« Le fait que dans notre province nous ayons réussi à empêcher une grave effusion de sang nous a permis de passer plus rapidement au stade de la réconciliation », dit Akmal Mamadaliyev, jeune médiateur de la ville de Jalalabad. Au cours des sombres journées de violence, Akmal a lui-même sauvé plusieurs femmes et enfants dont la vie était en danger ; s'ils avaient figuré parmi les victimes, cela aurait provoqué de nouvelles violences. Ultérieurement, il a réussi à convaincre les Ouzbeks du village de Souzak d'enlever les barrages de troncs d'arbres qu'ils avaient dressés dans les rues contre des attaquants potentiels.

BRAVER LE DANGER À OCH

À Och, épicerie des heurts interethniques de juin, les groupes de médiateurs des centres publics officiels de prévention ont travaillé dans des conditions extrêmement difficiles. Le simple fait de sortir dans la rue envahie par des foules incontrôlées et des groupes criminels de toute la région était dangereux.

« Nous avons néanmoins pris contact avec les gens et nous sommes efforcés de les dissuader d'agir de manière irréfléchie », rapporte Rasima Osmonbekova de Manas-Ata dans le district d'Och. « Quelques jours après l'apaisement des affrontements, nous avons réuni des personnes respectées et nous sommes rendus dans deux cars dans le district résidentiel voisin en disant aux gens qu'il n'y avait rien de pire que l'hostilité et que nous devions tous vivre sur ce territoire. »

EXTENSION DU RÉSEAU

La leçon des événements de juin a été amère pour les médiateurs dans le sud du Kirghizistan, malgré les succès relatés ici. Ils ont déployé des efforts impressionnants mais trop localisés pour avoir un effet plus étendu. Pour empêcher réellement la violence de gagner du terrain et pour la contenir après son éclatement, ils auraient dû œuvrer sur une échelle beaucoup plus étendue. Tel est l'enseignement que le Bureau de terrain de l'OSCE à Och n'a pas tardé à tirer. Conjointement avec l'IRET et AIMIRA, ONG basée à Jalalabad, il a lancé un ambitieux projet visant à mettre en place un réseau de médiateurs qui couvrira intégralement les provinces de Jalalabad et d'Och, ainsi que la ville d'Och.

Pour la constitution de ce réseau, le Bureau tire également un deuxième enseignement important des événements de juin. Si les organes de répression de l'État avaient pu suivre l'attitude conciliante des médiateurs, ils auraient eu de bien meilleures chances de gagner la confiance de la population et d'agir résolument. Réciproquement, si les médiateurs avaient été assurés du soutien des pouvoirs publics, ils auraient pu travailler plus efficacement au milieu du danger. C'est la raison pour laquelle l'OSCE collabore avec le Bureau du Maire d'Och et les administrations des provinces d'Och et de Jalalabad à la création d'un réseau de médiateurs privé-public qui coopérera très étroitement avec les services de sécurité en vue d'empêcher le déclenchement de conflits de grande ampleur. Selon Ross Brown, le spécialiste des questions politiques du Bureau extérieur d'Och qui supervise la mise en place du réseau, « le caractère novateur de ce projet ne réside pas seulement dans le fait que chaque équipe sera équilibrée pour ce qui est des ethnies, des sexes et de l'âge tout en comprenant des citoyens venant tant de l'administration que de la société civile, mais aussi dans le fait que le réseau dans son ensemble sera durable et pleinement intégré au système général de sécurité du Gouvernement kirghize ».

Makhamadzhan Khamidov est journaliste à Och (Kirghizistan).

« *Nous devons surmonter le manque de confiance* »



OSCE/URSULA FROESE

Zuhra Ahmedova, la responsable de l'ONG New-Vita, est médiatrice à Souzak, dans la province de Jalalabad. Elle participe à un projet, soutenu par l'OSCE, visant à établir un réseau de médiateurs dans le sud du Kirghizistan. Le 24 avril 2011, elle s'est entretenue avec Svetlana Levina, la porte-parole du Centre de l'OSCE à Bichkek.

Svetlana Levina : Comment en êtes-vous arrivée à travailler dans le domaine de la médiation ?

Zuhra Ahmedova : Je suis membre du Kenesh (parlement) du district de Souzak et je suis également Présidente du Comité des femmes. Mais ce sont mes sentiments de femme et de mère qui m'ont poussée à agir. Toute personne qui se serait trouvée dans ma situation en aurait fait de même.

Deux ou trois semaines après les événements tragiques, par une chaude journée de juillet, j'étais à Jalalabad pour affaires lorsque j'ai été informée qu'une manifestation se déroulant à cinq ou six kilomètres des portes de la ville risquait de dégénérer en un grave conflit. Sans

perdre de temps, je me suis rendue sur place où j'ai vu, juste devant le poste de garde, une foule de femmes bloquant l'autoroute menant de Bichkek à Och. Les femmes étaient très énervées. Elles manifestaient contre les arrestations de leurs maris et de leurs fils. Les agents de la force publique ont commencé à intervenir, les femmes étaient en colère et je voyais qu'il y allait y avoir un violent affrontement.

Je suis obstétricienne. Notre district est petit, mais la population y augmente rapidement et je me suis rendue compte que la majorité de ces femmes me connaissaient, soit en raison de ma profession, soit du fait de mes fonctions au sein du Comité des femmes. Nous avons l'habitude

d'organiser des dîners et des fêtes dans les *mahallas*. C'étaient ces mêmes femmes, des mères – jeunes, moins jeunes et âgées – toutes des Ouzbèkes. Encore maintenant, quand je repense à cette situation, j'ai du mal à contenir mon émotion. Je me suis mêlée à la foule et j'ai dit aux femmes : « N'avons-nous pas vu assez de sang ? Rentrons chez nous, nous y avons encore beaucoup à faire. Notre religion nous enseigne la paix et la tolérance ». Les policiers ont commencé à aider à évacuer la route. Les femmes n'ont pas obtempéré, bon nombre d'entre elles étaient manifestement désespérées. Divers propos, aussi bien violents que pacifiques, ont été échangés. J'ai répété sans cesse la même chose : « Nous les femmes sommes en faveur de la paix ! » Les policiers ont fait évacuer les femmes de la route de manière respectueuse.

Nous nous sommes ensuite réunies au club du kolkhoze voisin, où j'ai invité toutes les personnes présentes à agir avec calme et politesse. Elles ont marqué leur accord et nous avons commencé à discuter. Sans attendre, nous avons créé le « Conseil de coordination des femmes ». Nous avons décidé que les femmes devaient suivre l'exemple des groupes d'hommes qui s'étaient portés volontaires pour agir en tant qu'auxiliaires de police. L'idée était de commencer à surveiller nos districts comme des « patrouilles publiques » et, si l'on constatait que quelqu'un diffusait des rumeurs ou provoquait des troubles, de remédier ensemble au problème.

C'est ainsi que nos activités ont débuté. Nous travaillons dans la province de Jalalabad et dans la ville du même nom.

Est-ce que vous coopérez avec d'autres ?

Notre travail s'effectue essentiellement dans le cadre de l'ONG New-Vita. Nous aimons cette appellation qui, pour moi, évoque la naissance d'un enfant et qui est encourageante. Nous coopérons également avec les ONG Bakyt Astanasie et AIMIRA. J'avais entendu parler d'un projet de prévention des conflits bénéficiant du soutien du Bureau de l'OSCE à Och et nous y participons désormais. L'Administration présidentielle le soutient également et nous lui en sommes reconnaissantes, ainsi qu'à l'OSCE. La responsable d'AMIRA est une femme très courageuse ; je suis impressionnée par le travail qu'accomplit cette ONG : en plus de ses activités de médiation, elle dispense des formations et soutient les petites entreprises. Nous coopérons actuellement avec les services de police et les choses commencent à évoluer dans la bonne direction. Nous commençons à percevoir des résultats ; cela se fait lentement, mais ils sont bien là. Le niveau des tensions émotionnelles a

considérablement diminué dans la population. Les relations entre les forces de l'ordre et les habitants se sont améliorées. Notre coopération est devenue plus constructive. De concert avec la police, nous nous appuyons sur des faits plutôt que sur des rumeurs.

Nous avons parmi nous des femmes kirghizes et ouzbèkes ; il y a une Russe, une Tadjike, une Tatare, des femmes de sept ou huit origines ethniques. Nous partageons toutes le même objectif : l'amitié, l'harmonie et, si Dieu le veut, la paix.

Récemment, j'ai participé à une table ronde avec des ambassadeurs auprès de l'OSCE [note : à l'occasion de la visite effectuée par des ambassadeurs auprès de l'OSCE au Kirghizistan en avril 2011]. Il nous faut intensifier la formation des médiateurs. Les policiers devraient apprendre les techniques de médiation dès leur formation au Ministère de l'intérieur. Les avocats devraient également bénéficier d'une formation en psychologie. Les médiateurs ont besoin de littérature et de manuels spécialisés. Nous avons besoin d'aide à bref délai pour organiser des groupes d'études. Il importe également d'introduire des sujets tels que la tolérance interethnique et la coexistence pacifique dans les programmes scolaires. Nous sommes convaincues que l'OSCE peut nous aider en la matière, car nous ne nous pourrions guère y parvenir par nos propres moyens.

Allison Chapman, membre de l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique à Och, au Kirghizistan

À mon arrivée à Bichkek par un jour neigeux en janvier dernier pour prendre mes fonctions de membre de l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique (ISP), j'ai immédiatement contracté une pneumonie. Peut-être que, l'espace d'un instant, j'ai pensé au fait qu'ayant terminé chef de police avec le grade de major, j'avais déjà eu une longue carrière d'officier de police et que j'aurais pu profiter de ma retraite, chez moi, en Pennsylvanie, aux États-Unis. Mais cela ne me ressemblait pas. À Bichkek, j'avais été confondue par la gentillesse et les attentions de personnes auxquelles je n'avais encore rien donné. J'ai réglé les questions administratives, survécu aux cours de langue, guéri de ma pneumonie et, quelques semaines plus tard, je m'envolais vers mon lieu d'affectation à Och.

Je me suis mise immédiatement au travail, rejoignant mes deux collègues au quartier général de la police de la ville d'Och, notre zone d'affectation. Nous sommes actuellement 21 au total, répartis dans quatre régions : Chui, dans le nord du Kirghizistan, la ville d'Och, la région d'Och et Jalalabad. Nous travaillons dans les services mêmes de la police, de sorte que nous pouvons interagir avec nos collègues locaux au quotidien. Nous avons, dans chacun des commissariats de police avec lesquels l'ISP coopère, une équipe composée de trois ou quatre membres de l'ISP et des assistants administratifs et linguistiques locaux. Notre but est d'encourager la coopération entre la police et les communautés locales après les événements de juin 2010. Nous assurons la coordination entre les membres de la police et le Groupe de travail sur la sécurité des communautés locales, au sein duquel siègent le président des *aksakals* (anciens), le président du Centre public de prévention de la communauté locale, les chefs et/ou les chefs adjoints de la police, les inspecteurs de proximité et les chefs des communautés locales, ainsi que ceux des groupes de femmes et de jeunes.

Une journée typique commence au bureau par la préparation de nos réunions hebdomadaires avec les chefs des commissariats de



police et le Groupe de travail sur la sécurité des communautés locales. Le but de ces réunions est de hiérarchiser les problèmes en commençant par ceux qui touchent le plus grand nombre de personnes et que nous pouvons résoudre. Ceux que nous ne sommes pas en mesure de résoudre sont déferés au niveau régional, puis aux comités directeurs au niveau national. La plupart des commissariats de police et des centres publics de prévention sont dans un piètre état. Non seulement les ordinateurs et les imprimantes sont rares, mais il n'y a pas non plus suffisamment de chaises. Nous nous efforçons toujours de réunir les outils les plus indispensables pour permettre aux policiers d'accomplir efficacement leur travail. Mais la fourniture de matériel n'est pas notre objectif prioritaire ; nous sommes ici

pour donner des orientations méthodologiques, organiser des exercices et dispenser des formations. L'OSCE a été superbement accueillie au niveau local. La coopération avec les divers départements de police et, en particulier, avec les communautés locales est très bonne. À mon sens, les policiers les plus jeunes sont comme des éponges, avides de se familiariser avec de nouvelles méthodes modernes, mais restent prudents. Les policiers plus âgés ne participent que de manière restreinte à un système qui ne paraît pas avoir beaucoup changé depuis de nombreuses années. Je pense que mettre l'accent sur la capacité d'encadrement et sur les méthodes modernes de gestion, ainsi que sur les moyens techniques nécessaires pour soutenir ces nouveaux rôles, permettrait d'améliorer leurs performances. Après nos préparatifs matinaux, nous rejoignons nos collègues et nos homologues.

Lorsque nous identifions un problème, nous travaillons en groupe pour trouver la meilleure solution. Les centres publics de prévention s'étaient, par exemple, inquiétés du fait que les inspecteurs de proximité ne patrouillaient pas de concert avec les groupes civils de patrouille (des membres de la communauté effectuant des patrouilles dans leur communauté le soir), ne connaissaient pas les habitants et ignoraient les limites des communautés. Nous avons pris l'avis du responsable, au sein de la police, de la paix et de l'ordre publics, qui assiste à nos réunions, et avons établi un calendrier en vertu duquel les inspecteurs de proximité accompagnent les groupes civils de patrouille une fois par jour, entre 20 et 22 heures, et font des rapports d'activité. Ce sont là de petits pas en avant qui contribuent à accroître la confiance entre la police et les communautés et favorisent une interaction positive, empêchant peut-être également ainsi des problèmes plus graves. Une autre approche à laquelle nous recourons consiste à offrir des occasions au personnel des centres publics de prévention et aux inspecteurs de proximité, toutes origines ethniques confondues, d'avoir, ensemble, des activités de loisirs sociaux. Nous préparons un événement dans le cadre duquel chaque centre public de prévention organisera une activité telle qu'un match de mini-foot, un concours d'échecs, un concours d'artisanat ou des représentations de jeunes. Enfin, comme nous sommes tous des spécialistes dans notre domaine, nous organisons des formations spécifiques pour améliorer nos pratiques.

Je communique avec l'aide d'un excellent assistant linguistique en me débrouillant tant bien que mal avec des rudiments de kirghize, de russe et de serbe, des gestes de la main et des mimiques du visage. J'ai toujours affirmé que les compétences que j'ai acquises en communication non verbale me permettraient de l'emporter à n'importe quel jeu de devinettes. Il est toujours difficile d'être présentée à des hommes dans ce domaine où les hommes prédominent, en particulier au Kirghizistan. Dans un premier temps, ils font mine de m'ignorer et orientent immédiatement la conversation et leur attention vers mes homologues masculins. Mais après quelques minutes, grâce à la sagesse de mes collègues qui aiguillent presque toujours la conversation vers ma personne, ils commencent à écouter plus attentivement. D'autant plus que je leur tends toujours la main pour les saluer, ce qui n'est pas une pratique courante entre les hommes et les femmes dans cette culture – et j'ai une solide poignée de main ! Je profite de cette curiosité initiale pour expliquer les raisons de notre présence sur place et comment nous pouvons travailler ensemble. Après 30 ans dans la police, lorsque tous les autres moyens ont échoué, je peux toujours m'appuyer sur mon

parcours professionnel aux États-Unis et raconter quelques hauts faits qui ont émaillé ma carrière. En règle générale, je parviens alors à gagner leur attention, parfois leur respect, et, à partir de là, tout se passe bien. J'adore ce travail !

Je me suis également entretenue avec quelques-unes des rares femmes dans la police, ici à Och. Elles travaillent pour la plupart de jour, effectuent quelques enquêtes, sont affectées à des unités s'occupant de délinquance juvénile et, pour quelques-unes d'entre elles, exercent de hautes fonctions dans l'administration. Lors d'une réunion, j'ai demandé aux femmes si elles avaient choisi ces postes, car il m'avait été dit que les femmes sont sacrées et que la famille a toujours priorité, de sorte qu'elles ne sont pas mises en danger sur le terrain. À ma grande surprise, elles m'ont répondu que c'était ce que croyaient les hommes, mais pas elles. Si elles considèrent effectivement que la famille est très importante et fait partie intégrante de leur vie, leur travail l'est également et elles souhaiteraient participer plus activement aux activités de la police sur le terrain et ne pas se voir confier uniquement des tâches administratives ou en rapport avec les jeunes délinquants.

Le Kirghizistan est pour moi un pays encore plein d'espoir plutôt que de détresse. Les personnes avec lesquelles je suis le plus en contact au niveau local sont douées et intelligentes et n'ignorent rien des méthodes modernes de gouvernement. Peut-être est-ce le système, ainsi qu'un manque d'expérience pratique de l'expression d'idées, de la délégation et de l'exercice de responsabilités, qui les freinent. C'est un pays d'une beauté époustouflante plein de contradictions entre l'ancien et le nouveau. Il y aurait encore tant de choses à en dire.

Le major Allison Chapman, qui est chef de police aux États-Unis, a acquis une vaste expérience à l'étranger et en matière de formation. Elle est membre de l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique.

L'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique est la principale réponse de la communauté internationale à la demande d'assistance formulée par la République kirghize après les incidents violents de juin 2010. Le projet d'envoyer sur place un groupe consultatif de police a été autorisé par le Conseil permanent le 22 juillet 2010 (Décision No 947). À l'issue de nouvelles discussions, le Conseil permanent a, le 18 novembre 2010 (Décision No 961), « appuyé l'accord conclu entre la République kirghize et le Centre de l'OSCE à Bichkek visant à appliquer sa Décision No 947 sur la base du concept d'initiative pour la sécurité publique élaboré conjointement avec le Ministère de l'intérieur. »

L'objectif principal de l'ISP est « d'aider la police kirghize à remédier à la situation particulière de sécurité après les événements de juin. Elle contribuera au professionnalisme de la police kirghize pour assurer la sécurité de tous les membres de la population, indépendamment de leur origine ethnique, tout en contribuant au programme national élargi de réforme de la police. L'ISP sera déployée jusqu'à la fin de 2011, sous réserve de prorogation. »



ENTRETIEN AVEC LA REPRÉSENTANTE DE L'OSCE POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS, DUNJA MIJATOVIĆ

Allergique à l'équilibre

Au Sommet de l'OSCE, les États participants ont affirmé l'importance des médias libres pour assurer « le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie, y compris les élections libres et équitables et l'état de droit. » Dunja Mijatović, qui est Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias depuis mars 2010, s'est entretenue avec Frane Maroević, le porte-parole adjoint de l'OSCE, de la première année de son mandat et des défis auxquels les journalistes sont confrontés dans l'espace de l'OSCE.

Frane Maroević : La plupart des gens connaissent votre travail à travers vos déclarations publiques, mais celles-ci ne représentent qu'une partie de vos tâches. Comment contribuez-vous à promouvoir la liberté des médias dans les États participants de l'OSCE ?

Dunja Mijatović : Ma mission principale consiste à aider les États participants à s'acquitter des engagements relatifs à la liberté des médias auxquels ils ont souscrit volontairement. Lorsque je constate des manquements, je les signale aux délégations à Vienne et directement aux gouvernements concernés. Je commande également des analyses juridiques indépendantes comportant des recommandations bien précises à l'intention des gouvernements sur les moyens d'améliorer leur législation.

J'essaie toujours de recourir à la diplomatie silencieuse. Si cela ne fonctionne pas, ma seule autre alternative est de hausser le ton. Les déclarations publiques sont bien souvent un dernier recours mais, lorsqu'il y a urgence, si, par exemple, des journalistes ont été assassinés ou emprisonnés en raison de leurs activités, il n'y a pas de raison de garder le silence. Si un tel cas de figure se présente, je suis en contact direct avec le gouvernement concerné. Il importe que ce dernier reconnaisse cette violation et la condamne publiquement afin que la société sache qu'il s'emploie à résoudre le problème.

Les menaces physiques contre les journalistes et les représentants des médias demeurent malheureusement monnaie courante, mais ce ne sont pas les seules menaces pour les médias libres. Par quels autres moyens peut-on restreindre la liberté des médias ?

Il existe malheureusement de nombreux moyens astucieux et en même temps dangereux d'imposer des restrictions aux médias. L'un des plus courants consiste à promulguer des lois qui sont vagues et donnent trop de pouvoir aux autorités de contrôle. J'estime que la presse écrite ne devrait faire l'objet d'aucune régulation à l'exception de celle émanant des tribunaux civils qui agissent équitablement et à l'abri des manipulations politiques.

La censure est un autre domaine de grande préoccupation. On me signale quotidiennement des tentatives d'entraver la liberté des médias, non seulement dans les démocraties émergentes, mais également dans des pays qui sont considérés comme des havres de liberté pour les médias.

Il y a aussi des mesures positives prises par des gouvernements qui sont attentifs aux recommandations du Bureau et les appliquent. Étant originaire d'un pays en transition, je respecte et je comprends pleinement le fait que certains gouvernements travaillent dans des conditions difficiles. Mais un environnement politique difficile ne constitue pas une excuse pour ne pas aller de l'avant, ne pas s'efforcer sans relâche de rendre la société plus libre. Il ne peut y avoir de sécurité sans libre circulation de l'information et sans médias libres.

Comment faites-vous pour tenter de parvenir à un équilibre dans votre travail afin de faire en sorte que tous les États de l'OSCE soient passés au crible ?

Je suis allergique à l'équilibre. Dans mon dernier rapport au Conseil permanent de l'OSCE, j'ai indiqué que je m'élevais

contre les appels à adopter une approche plus équilibrée dans le cadre de mon travail. Bien entendu, je me dois d'être objective et impartiale. Mais être équilibrée, qu'est ce que cela signifie ? Lorsqu'un journaliste est assassiné dans un pays, faut-il que je vérifie si un journaliste a été tué dans un autre pays pour être équilibrée ? Si je dis qu'une loi dans un pays n'est pas bonne, dois-je chercher un autre pays ayant un problème similaire ? Ce n'est pas ma façon de travailler. Je pointe le problème du doigt.

Je perçois le fait que les 56 États participants aient non seulement accepté de respecter leurs engagements en matière de liberté des médias, mais aient également créé un instrument pour les rappeler à leurs obligations comme un signe de solidarité. Cela étant, il ne suffit pas simplement d'avoir un bureau. Mes interventions visent à soutenir la réforme et à faire mettre la législation et les pratiques nationales en conformité avec les engagements pris. Leur mise en œuvre reste cependant, dans une large mesure, la responsabilité des États participants.

Les journalistes ont-ils aussi leur part de responsabilité pour assurer la liberté des médias ?

Bien sûr. Le journalisme professionnel est une condition sine qua non pour un environnement médiatique sain. La liberté d'expression est un droit qu'il est difficile d'acquérir, facile de perdre et dont la préservation demande des efforts considérables, car elle touche à des droits concurrents comme l'intimité de la vie privée et est remise en cause par des dogmes, des tabous, des traditions culturelles et aussi des intérêts de sécurité contradictoires.

J'entends fréquemment dire que nous devrions apprendre aux journalistes comment faire leur travail. J'ai, à chaque fois, expliqué ouvertement et franchement que je ne pensais pas qu'ils appartenaient aux gouvernements de dire aux journalistes ce qu'ils devaient faire. Nous pouvons aider les gouvernements à rédiger des lois régulant les médias et créant des organes d'autorégulation et des conseils de la presse, afin de mettre en place un cadre juridique et réglementaire bien conçu pour favoriser la liberté des médias. Le Bureau coopère avec les opérations de terrain de l'OSCE pour promouvoir le journalisme professionnel, l'autorégulation et des lois appropriées relatives aux médias. J'envisage d'établir à l'intention des États participants une liste de contrôle qui contiendrait, par exemple, les questions suivantes : Avez-vous une loi sur le libre accès à l'information ? Avez-vous dépénalisé la diffamation ? Mais le Bureau n'a pas pour rôle de former les journalistes ; nous ne sommes pas une école de journalisme.

Dans quelle mesure cela vous est-il utile que les États participants aient confirmé leur ferme soutien en faveur de votre mandat au Sommet d'Astana et que la Présidence lituanienne de 2011 ait fait de la liberté des médias et de la sécurité des journalistes une priorité ?

Je suis très heureuse que la Présidence lituanienne ait donné la priorité à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes. C'est d'ores et déjà une année très chargée et exigeante – les menaces pour la liberté des médias abondent encore dans trop de nos États participants. L'accent mis par la Présidence sur cette thématique me permettra de faire davantage pour aider les États participants de l'OSCE à remplir leurs engagements. Je continuerai, comme toujours, de coopérer avec les délégations, ici à Vienne, et avec les gouvernements pour leur signaler ce que je considère comme des problèmes brûlants.

Je suis reconnaissante à la Présidence d'avoir décidé de se

concentrer de manière aussi spécifique sur la question de la violence contre les journalistes. Elle a, en effet, prévu d'organiser, à Vilnius, en juin, une conférence de deux jours consacrée à leur sécurité dans la région de l'OSCE. J'espère que cette conférence fera ressortir la nécessité de prendre des mesures urgentes afin d'améliorer l'environnement pour les journalistes.

S'agissant du Sommet, la *Déclaration commémorative d'Astana* est un document politique fort et, à mon avis, un appel adressé aux États participants à mener à bien leur travail encore inachevé et à atteindre les objectifs qu'ils ont proclamés ces 35 dernières années. Tout au long de la déclaration, le message est clair : notre Organisation est guidée aujourd'hui, et le sera à l'avenir, par l'attachement aux libertés fondamentales et le respect de ces libertés. L'accent mis sur la liberté des médias dans ce document est pour moi un encouragement supplémentaire à poursuivre mon travail et devrait aussi donner à tous les journalistes de l'espace de l'OSCE un courage supplémentaire.

Sur quoi d'autre travaillez-vous ?

Des problèmes se posent dans toute la région en ce qui concerne la protection des sources, l'accès à l'information et, sujet des plus importants, la dépénalisation de la diffamation. Je soulèverai cette question sans relâche et je prévois d'intensifier la coopération avec le Conseil de l'Europe à cet égard. Il est absolument inacceptable que, sur les 56 États participants de l'OSCE, 11 seulement ont dépénalisé la diffamation. Certes, de nombreux pays adhérant aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme interdisant les condamnations pénales pour diffamation n'appliquent pas, dans la pratique, les lois relatives à la diffamation pénale. Mais cela ne constitue pas une excuse pour ne pas prendre les mesures qui s'imposent afin de supprimer ces lois obscures.

Pourquoi dépénaliser la diffamation ?

Dans les démocraties modernes, on est condamné à la prison pour avoir commis des délits graves, mais pas pour avoir exprimé une opinion sur la politique ou une personnalité publique. C'est aux médias qu'il incombe de susciter le débat public à ce sujet. Les affaires de diffamation sont à réserver aux tribunaux civils. La diffamation ne devrait jamais être utilisée pour réduire les médias au silence, ni en la criminalisant, ni en imposant des amendes élevées au civil.

Personne ne dit qu'il ne devrait pas y avoir de limites à l'information et à la liberté d'expression. Mais ces limites sont clairement définies dans l'article 10 de la *Convention européenne des droits de l'homme* et dans l'article 19 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme*. Tous les États participants de l'OSCE ont adhéré à ces deux documents ou à l'un des deux.

L'Internet a gommé la distinction entre les différents médias : presse écrite et médias électroniques, médias locaux et internationaux, médias établis de longue date et nouveaux médias. Comment cela se répercute-t-il sur votre travail ?

Le monde connaît des changements très importants sous l'effet des forces de mondialisation et de l'émergence de nouvelles technologies. Aujourd'hui, nous obtenons une part de plus en plus importante de nos informations en ligne. Toutefois, pour ce qui est de la sécurité des journalistes, du vieux problème des attaques contre ceux et celles qui défendent des points de vue différents, se montrent critiques, utilisent la satire ou un

langage provocateur, la situation n'a pas changé. Les journalistes sont menacés, qu'ils travaillent en ligne ou pour des médias traditionnels.

J'attache beaucoup d'importance à la liberté d'Internet et à l'accès à l'Internet. L'année dernière, nous avons procédé à une étude approfondie pour évaluer dans quelle mesure l'Internet était régulé, dérégulé ou co-régulé dans la région de l'OSCE. Nous avons reçu des réponses de nombreux États participants et disposerons sous peu d'un rapport final. D'autres organisations internationales se sont également déclarées intéressées par cette matrice et nous la partageons très volontiers afin qu'elle puisse être utilisée pour mesurer la liberté d'Internet dans le monde entier.

Personne ne remet en question le droit légitime d'un gouvernement de contrer les menaces que représentent les cyberattaques. Mais nous constatons que certains gouvernements bloquent les sites Web qu'ils considèrent comme dérangeants et régulent l'Internet sous prétexte de sécurité nationale ou de lutte contre le terrorisme. Comme je l'ai déclaré au début de mon mandat, toute tentative de supprimer, de restreindre ou de bloquer des sites Web est vouée à l'échec. Le blocage ne fait que créer des problèmes. La société est menacée et les citoyens vivent dans la crainte, car ils ne peuvent pas exprimer leurs vues.

Du point de vue de la liberté des médias, quelle différence y-a-t-il entre un blogueur et un journaliste, un administrateur de site Web et un éditeur de journaux ? Méritent-ils la même protection ?

Toute personne dont la liberté d'expression est restreinte mérite la protection du Bureau. Si des blogueurs sont incarcérés en raison de leurs blogs, je ne me pose pas la question de savoir s'ils sont journalistes ou non. Aujourd'hui, avec l'apparition du journalisme citoyen, tout ce domaine est fluide. Si une personne est jetée en prison pour le simple fait d'avoir posté un clip vidéo satirique, il va de soi que cela concerne le Bureau.

Est-ce que Wikileaks intéresse votre Bureau ?

J'ai un avis légèrement différent sur Wikileaks en tant que question relative à la liberté des médias. Wikileaks est une plateforme d'information comportant d'énormes quantités de données. Que ces données aient été obtenues légalement ou illégalement n'est pas une question à laquelle s'intéresse mon Bureau. Mais s'agissant de la liberté des médias – et je me limite à cela – tout ce qui figure sur Wikileaks ou concerne Wikileaks est débattu ou écrit librement et je ne vois donc pas actuellement de nécessité d'intervenir.

Comme je l'ai déjà fait valoir, divers aspects sont cependant problématiques. J'ai condamné les déclarations de certains responsables politiques appelant à l'« exécution » du fondateur de Wikileaks. Se pose également la question importante, mais peu débattue, de la sécurité de la gestion des documents confidentiels. Il existe des motifs légitimes de garder secrets certains documents et des pratiques ont été adoptées dans les États de droit pour en décider (la confidentialité est toujours définie par une loi et proportionnelle). Le fait que toutes les informations ne soient pas du domaine public n'est donc pas un problème du point de vue de la liberté d'expression et chaque cas de divulgation d'informations confidentielles doit être considéré dans sa perspective propre.

La responsabilité de sauvegarder des documents classés secret incombe à ceux qui en ont l'obligation, à savoir les fonctionnaires, les employés gouvernementaux et les responsables

politiques. Les personnes obtenant des informations confidentielles ne peuvent pas, en soi, être tenues pour responsables d'avoir enfreint les règles de classification. En journalisme, un test essentiel pour déterminer s'il est légitime de révéler des informations confidentielles au grand public consiste à se poser la question de savoir si c'est ou non dans l'intérêt du public. Dans mon rapport de décembre 2010 au Conseil permanent, j'ai demandé instamment aux États participants d'agir et de réagir face aux événements entourant Wikileaks en gardant à l'esprit ces considérations.

Voilà les points essentiels. Si je relève des indices me donnant à penser que la liberté des médias est en danger ou que le travail créatif d'une personne donnée est réprimé, il va de soi que je soulèverai cette question publiquement.

Plus d'une année s'est écoulée depuis que les 56 États participants de l'OSCE vous ont choisie pour les aider à promouvoir des médias libres et indépendants. Quelle a été la situation la plus difficile à laquelle vous avez dû faire face ?

Elles ont été nombreuses. Il est décevant de voir des gouvernements essayer de réduire au silence les voix critiques – celles de personnes qui tentent d'attirer l'attention sur des problèmes ou qui ont simplement un point de vue différent. Ces personnes sont harcelées, intimidées, interrogées, emprisonnées et se font saisir leur matériel. Même si elles craignent pour leur vie ou celle des membres de leur famille, elles continuent d'accomplir un travail des plus importants. À plusieurs reprises, j'ai dû m'entretenir avec des personnes confidentiellement en raison de cette crainte. Dans de trop nombreux pays, être journaliste n'est pas simple. La sécurité des journalistes est une question que je continuerai de soulever tant que je ferai ce travail, car il est inacceptable que, dans la région de l'OSCE et au XXI^e siècle, nous nous considérons comme un club de démocraties, mais mettons encore des gens derrière les barreaux ou en prison pour leurs écrits ou leurs paroles.

Quels ont été les temps forts de votre première année et les succès que vous avez enregistrés ?

Rencontrer des gens et acquérir une meilleure compréhension de la région et des problèmes particuliers auxquels sont confrontés ses habitants et les pays qui la composent a été extrêmement intéressant. Je bénéficie d'un excellent soutien de la part de la société civile, des délégations auprès de l'OSCE et des gouvernements. Le rôle actif joué par ces derniers est à la base des succès que nous avons obtenus. Cela fait un effet extraordinaire quand vous réalisez que vous avez réussi, ensemble, à prendre des mesures positives. J'ai été très heureuse lorsque le journaliste et blogueur Eynulla Fatullayev a été libéré d'une prison azerbaïdjanaise le mois dernier, comme je l'ai été plus tôt cette année, quand Adnan Hacizade et Emin Milli ont été remis en liberté. Ce sont là des pas en avant. J'estime qu'il est important pour moi de continuer de lutter pour les droits de tel ou tel journaliste, ainsi que pour la profession dans son ensemble. J'espère que ces hommes peuvent à présent reprendre leur important travail.



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Conseil des Médias du Tadjikistan

Ursula Froese

Les principes de base des médias et du journalisme au Tadjikistan sont l'honnêteté, l'objectivité, la neutralité, le pluralisme et le respect des droits de l'homme. – Article 1, Normes d'éthique de l'activité journalistique au Tadjikistan (octobre 2009)

Soutenir des journalistes qui créent un organisme d'autorégulation des médias exige d'être sensible à l'histoire, au contexte politique et économique, ainsi qu'aux lois régissant la liberté d'expression et d'association, et de bien connaître la pratique en matière de relations du travail et les garanties concernant la sûreté et la sécurité des journalistes. Cela exige également de rester en retrait et de laisser la prise de décisions à la communauté des médias qui énoncera les valeurs, élaborera les règles et mettra en œuvre le processus d'autorégulation qui régiront son travail.

Au Tadjikistan, les journalistes ont entamé ce processus en 1999 et, après dix années de discussions sur ce que cela signifiait d'être une communauté médiatique libre et responsable, la majorité des journalistes en

activité sont convenus, en octobre 2009, de se conformer aux *Normes d'éthique de l'activité journalistique au Tadjikistan* qu'ils ont rédigées conjointement et de créer officiellement un mécanisme d'autorégulation des médias, le Conseil des médias du Tadjikistan. L'aide de l'OSCE a consisté en la mise à disposition de modèles de meilleures pratiques d'autres États participants. Le code d'éthique énonce des règles en matière d'exactitude, de protection des sources d'information, d'intégrité concernant les intérêts commerciaux et de respect de la vie privée et de la dignité de la personne – le genre de problèmes pour lesquels les journalistes se voient fréquemment convoqués au tribunal.

Après un an et demi d'activité, le Conseil des médias du Tadjikistan est une institution encore jeune. Elle statue sur les violations du code d'éthique et a été saisie de plusieurs dizaines de plaintes, rendant ses décisions publiques et suivant donc la procédure établie dans sa charte fondatrice. Le Conseil des médias du Tadjikistan sert également d'enceinte pour résoudre à l'amiable des différends relatifs aux médias.

DES ANNÉES DE PRÉPARATION

Nuriddin Karshiboev, directeur de l'Association nationale des médias indépendants au Tadjikistan et membre élu du conseil d'administration du Conseil des médias du Tadjikistan, a participé dès le début aux débats sur l'éthique des médias dans le pays. « Nos premières discussions ont porté sur un code d'éthique

Des membres du Conseil des médias du Tadjikistan votent pour un nouveau président, Douchanbé, le 7 avril 2011.

qu'Ibragim Usmonov, aujourd'hui à la tête du Conseil des médias du Tadjikistan, avait rédigé en 1999 [note : le 12 avril 2011, M. Usmonov a démissionné pour des raisons de santé]. Il va sans dire que, compte tenu des conditions extrêmes dans lesquelles les journalistes travaillaient après la guerre civile, il n'a pas été facile de les intéresser aux problèmes éthiques que posent le fait d'accepter de l'argent pour du contenu. À partir du moment où la situation économique s'est quelque peu améliorée, les choses sont rentrées dans l'ordre », se souvient-il.

Plusieurs tentatives de rédiger un code d'éthique ont échoué jusqu'à ce que les journalistes eux-mêmes se soient sentis habilités à définir leurs propres normes et programmes de travail. Les discussions menées en 2003 et en 2007 ont donné lieu à des débats animés, notamment sur le rôle de l'État dans l'instauration de normes pour la profession de journaliste. « Les journalistes ont demandé à juste titre en quelle capacité un organisme affilié à l'État pouvait proposer des normes pour l'autorégulation des médias », relate M. Karshiboev.

Ces années de délibérations et de controverse créative ont porté leurs fruits. En décembre 2008, en coopération avec l'Académie Deutsche Welle, l'OSCE a organisé un voyage d'études à Berlin pour un groupe de représentants de haut niveau des médias. C'était l'occasion de voir comment travaille le Conseil de la presse allemande, un modèle européen de meilleure pratique reconnu à l'échelle internationale, et de nous entretenir avec nos collègues allemands de nos projets d'élaboration d'un code d'éthique.

« Nous ne sommes pas venus prendre part aux discussions les mains vides », explique M. Karshiboev. « Nous savions comment nous souhaitons aborder les problèmes dans le contexte tadjike et nous avons essayé de concilier cela avec les normes internationales. »

Après leur retour, les membres du groupe ont constitué un groupe plus vaste, également avec le soutien de l'OSCE. Ils ont examiné des apports provenant d'Allemagne, mais également de Bulgarie et d'autres pays d'Europe orientale, et ont élaboré en définitive le document que nous avons aujourd'hui, les *Normes d'éthique de l'activité journalistique au Tadjikistan*.

SURMONTER LE SCEPTICISME

Quelque 60 représentants des médias ont assisté à la séance fondatrice du Conseil des médias du Tadjikistan, le 30 octobre 2009. Chacun d'entre eux pouvait proposer un candidat pour le Conseil. Sur les 20 candidats présentés, neuf ont été élus conseillers.

L'une des questions qui a été les plus débattues a été celle de savoir comment régler le mandat des conseillers. Pour attirer des membres, il était indispensable que le Conseil des médias dissipe le scepticisme très répandu à cet égard. La question était délicate, car certains considéraient qu'un mandat de longue durée pourrait donner à penser que le Conseil était un instrument de limitation et de censure.

« Au départ, nous étions contre l'idée du Conseil des médias », indique Khurshed Niyosov, rédacteur en chef du journal Farash et Secrétaire général de l'Alliance des médias du Tadjikistan. « Nous avons tendance à considérer tout code d'éthique institutionnalisé comme une excuse pour la censure. Ce n'est que par la suite, après avoir étudié le code d'éthique et le mécanisme, que nous avons décidé d'y adhérer. »

En définitive, c'est un système de rotation, dans le cadre duquel trois nouveaux conseillers sont élus chaque année, qui a été adopté. Tous les conseillers élus travaillent bénévolement, aidés d'un organe exécutif restreint de quatre membres. Un seul des membres est salarié à plein temps. Le Conseil des médias du Tadjikistan, qui dispose désormais d'un bureau dans le Complexe de publication de journaux et de magazines à Douchanbé, maintient ses frais de fonctionnement au minimum. Son objectif à long terme est de faire en sorte que les adhérents au système d'autorégulation des médias prennent ces coûts en charge. En mars, le Conseil des médias du Tadjikistan a informé ses membres et le public qu'il commencera à recueillir des cotisations.

PREMIERS RÉSULTATS

Grâce au soutien apporté par l'OSCE au Conseil des médias du Tadjikistan au cours de sa première année de fonctionnement officiel, il a bénéficié de services d'experts et de possibilités de formation qui lui ont permis de promouvoir une éthique professionnelle dans le journalisme tadjik. En 2010, 15 médias supplémentaires ont adhéré au mécanisme et adopté son code d'éthique. Plus de 230 journalistes ont débattu de la question de l'éthique professionnelle dans le cadre de 13 réunions publiques tenues sous les auspices de l'organisme d'autorégulation des médias à Douchanbé, Istaravshan, Khoudjand, Kanibadam, Isfara, Kourgan-Teppe et Kouliab.

Cela prendra un certain temps avant que le Conseil des médias ne puisse acquérir l'influence nécessaire pour devenir le principal organisme chargé de régler les litiges relatifs aux médias au Tadjikistan. Sur les 20 premières plaintes relatives à des violations présumées de l'éthique dont il a eu à traiter, le Conseil des médias en a rejeté dix comme étant sans fondement et s'est prononcé sur dix autres, notamment sur une accusation de violation de la dignité de la personne, pour laquelle il a engagé le journal en question à présenter des excuses.

Shahlo Akobirova, journaliste radio et directrice de l'organisation de développement des médias Khoma, considère que le Conseil des médias du Tadjikistan et les efforts déployés par l'OSCE pour lui apporter son soutien sont un succès. Mais elle laisse entrevoir d'importants défis qu'il faudra relever à l'avenir. « Le mécanisme demeure confronté au problème majeur de la faiblesse de ce secteur au Tadjikistan. Les médias n'ont pas les moyens nécessaires et cela les rend vulnérables », déclare-t-elle.

Selon Mme Akobirova, un autre problème qui se pose tient au fait que le Conseil des médias a jusqu'à présent attiré essentiellement des médias indépendants et pas suffisamment de médias d'État. Compter davantage de médias d'État parmi ses membres lui permettrait d'accroître sa crédibilité aux yeux du gouvernement et d'augmenter le nombre de règlements à l'amiable.

Certaines des décisions prises par le Conseil des médias au cours des six derniers mois ont suscité des réactions très critiques. « C'est peut-être douloureux », indique Mme Akobirova, « mais, pour un débat sur les normes d'éthique, c'est peut-être normal – cela s'inscrit dans le cadre d'un processus sain et c'est peut-être un signe de changement. »

Ursula Froese est la rédactrice en chef du *Magazine de l'OSCE*.

Bloguer ou bloquer ?

Exploration, en compagnie du Réseau des jeunes d'Asie centrale, du potentiel d'Internet en tant que force pacifique pour la démocratie

Bermet Mambetshaeva



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Pour moi, journaliste en herbe au Kirghizistan, poster du contenu sur Internet et y lire du contenu posté par d'autres est une partie de ma vie dont je ne pourrais pas envisager de me passer. Je sais aussi que bloguer est une activité relativement récente dans cette partie du monde et que le contenu utilisateur est parfois considéré par les gouvernements comme une menace pour la sécurité.

La façon dont cette activité est perçue en Asie centrale et les répercussions qu'elle a sur le plan de la sécurité constituent une question que j'ai eu l'occasion d'étudier en profondeur l'été dernier, lorsque j'ai participé au programme de recherche du Réseau des jeunes d'Asie centrale (CAYN).

Lancé en 2004 par le Centre de l'OSCE à Tachkent (devenu aujourd'hui le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan), l'objectif du CAYN est de favoriser de bonnes relations entre les jeunes de la région et de promouvoir la prévention des conflits et la coopération internationale. Il offre aux étudiants la possibilité de participer à des débats et d'effectuer des travaux de recherche en vue d'améliorer leur compréhension des menaces contemporaines pour la sécurité et du rôle joué par l'OSCE pour y faire face. À ce jour, plus de 100 étudiants ont pris part à ce programme.

En juin 2010, j'ai eu l'honneur de me joindre à 36 étudiants de toute l'Asie centrale pour participer à Almaty (Kazakhstan) à une conférence

Exercice de simulation effectué à l'occasion de la réunion du Réseau des jeunes d'Asie centrale tenue à Almaty en juin 2010.

du CAYN organisée par le Centre de l'OSCE à Astana. En tant que participants, notre objectif était de tirer des idées nouvelles et des orientations des travaux de recherche que nous allions effectuer en petits groupes au cours des prochains mois sur des thèmes intéressant l'OSCE. J'avais choisi le thème de la liberté des médias et quatre autres participants du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan faisaient partie de mon groupe. Dix professeurs d'université d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie centrale avaient été invités en tant que conférenciers pour nous aider à entamer nos travaux.

Nous étions arrivés à la conférence en ne sachant que très peu à propos de l'OSCE et de son action et il était extrêmement intéressant de se familiariser avec ses principes, ses engagements et ses activités. Pour la plupart d'entre nous, c'était la première fois que nous pouvions interagir avec des collègues d'autres pays de la région. Dans le cadre de l'un des exercices de simulation, chaque participant devait faire comme s'il était le représentant politique d'un autre pays. Le but était d'élaborer un traité multilatéral sur l'immigration. J'ai trouvé assez difficile de défendre les intérêts du Tadjikistan plutôt que du Kirghizistan, mon pays natal, mais cela a été une expérience très intéressante que de se mettre dans la peau d'un autre et de réfléchir à sa situation.

L'été a été consacré à faire des recherches, qui se sont avérées bien plus difficiles que prévu. Notre examen de la littérature existante a révélé que le sujet des nouveaux médias en Asie centrale n'avait été que très peu étudié. Nous avons pris la décision de nous concentrer sur deux questions : « Comment les blogs contribuent-ils à un environnement médiatique pluraliste en Asie centrale ? » et « Quelle est la meilleure manière de promouvoir le blogage et, par là même, la liberté d'expression ? Nous avons interrogé des blogueurs, des spécialistes des technologies de l'information, des journalistes et des experts en matière de médias, examiné des plateformes de blog, étudié les statistiques relatives à l'Internet et analysé le contenu et le style de divers blogs. Je me dois de mentionner que, sans les nouveaux médias, nos travaux de recherche n'auraient pas été possibles. Nous étions séparés des membres de nos groupes respectifs par des milliers de kilomètres. Heureusement, nous pouvions nous parler sur Skype et utiliser les groupes Google.

Nos travaux de recherche ont révélé plusieurs faits intéressants. J'ai été surprise de constater à quel point la fracture numérique était importante entre les cinq États d'Asie centrale. Au Kirghizistan et au Kazakhstan, les nouveaux médias et le journalisme citoyen sont devenus une véritable force au sein de la société et une alternative aux médias traditionnels. Le Tadjikistan et le Turkménistan résistent encore aux nouvelles technologies et le blogage y est à l'état embryonnaire. L'Ouzbékistan se situe quelque part entre ces deux extrêmes.

Nous avons soutenu que la libéralisation des nouvelles technologies médiatiques constituait la voie appropriée pour bâtir des sociétés civiles saines en Asie centrale. Et nous avons identifié quatre étapes indispensables pour la promotion du blogage : amélioration de l'accès à Internet, éducation aux médias, octroi d'un soutien aux concepteurs de sites Web et renforcement du contenu local des sites Web.

Les trois mois ont passé rapidement et, fin septembre, nous nous sommes à nouveau réunis à Almaty pour faire connaître les conclusions de nos travaux de recherche. L'excitation était palpable dans la salle au moment de présenter nos résultats. Non seulement une sélection des travaux les plus intéressants allait



Les lauréats du concours de travaux de recherche organisé par le réseau CAYN posent pour une photo à l'occasion de leur voyage à Vienne, en octobre 2010.

être publiée et diffusée auprès des universités ainsi que des opérations de terrain et des délégations de l'OSCE de la région, mais les auteurs des meilleurs travaux de recherche étaient invités à visiter le Secrétariat de l'OSCE à Vienne, en Autriche.

En définitive, les membres du personnel du Centre de l'OSCE à Astana et de l'Académie de l'OSCE à Bichkek qui étaient chargés d'évaluer les travaux ont annoncé non pas une mais deux études lauréates : la première s'intitulait « The European Security Treaty as an initiative to re-vitalize the OSCE » (Le Traité sur la sécurité européenne comme initiative pour redynamiser l'OSCE) et la seconde, la nôtre, qui s'intitulait : « To blog or to block : challenges and perspectives for the blogosphere in Central Asia » (Bloguer ou bloquer ? : défis et perspectives pour la blogosphère en Asie centrale).

Combien de jeunes âgés de 20 ans originaires d'Asie centrale peuvent dire qu'ils ont visité le siège de l'OSCE à Vienne ? Fin octobre, nous nous sommes entretenus trois jours durant avec des responsables de l'OSCE et des diplomates au Secrétariat et à la Hofburg. Nous avons assisté à une séance du Conseil permanent de l'Organisation et avons été accueillis personnellement par la délégation du Kazakhstan, pays qui assumait la Présidence de l'OSCE en 2010. J'ai trouvé particulièrement intéressant de m'entretenir avec Roland Bless, le conseiller principal de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias.

Mon expérience du réseau CAYN m'a donné une vue de l'intérieur de la façon dont fonctionnent l'OSCE et la diplomatie internationale. Et elle a renforcé ma conviction que le blogage constitue une force pacifique de développement démocratique.

Bermet Mambetshaeva est étudiante en journalisme à l'Université slave kirghize-russe de Bichkek.



Quinzième anniversaire de l'Accord sur la limitation des armements en Europe du Sud-Est

Général de brigade Costanzo Periotto

Le 14 juin 2011, la Bosnie-Herzégovine, la République de Croatie, le Monténégro et la République de Serbie célébreront le quinzième anniversaire de la mise en œuvre avec succès de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional en vertu de l'Annexe 1-B de l'Article IV des *Accords de paix de Dayton*, qui ont mis fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine après l'éclatement de la Yougoslavie.

En vertu des *Accords de Dayton*, l'OSCE était chargée de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Accord et le Président en exercice de l'OSCE avait décidé de nommer un représentant personnel pour aider les parties à le négocier et à l'appliquer, une décision dont les États participants de l'OSCE se sont félicités lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Budapest en 1995.

D'emblée, l'OSCE a consacré beaucoup d'attention à ce projet. Elle a engagé des

négociations diplomatiques intenses et tenu plusieurs conférences à Dayton, Paris, Budapest, Vienne, Londres, New York et Bonn. Finalement, le 14 juin 1996, l'Accord a été signé à Florence (Italie) sous les auspices de l'OSCE. C'est grâce à l'engagement dont elles ont fait preuve et à leur volonté politique expresse d'accomplir les objectifs définis dans l'Accord que les parties ont été en mesure de conclure les négociations avec succès. Ces objectifs étaient d'instaurer un équilibre militaire stable, fondé sur le plus bas niveau d'armement, afin de réduire le risque d'une résurgence du conflit et de prévenir une course à l'armement dans la sous-région. En signant l'Accord sous les auspices de l'OSCE, les parties ont reconnu que l'adoption de mesures favorisant la stabilité régionale et la limitation des armements était indispensable pour créer une paix stable dans la région.

Conférence de la Commission consultative sous-régionale, l'organe qui régit l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional en vertu de l'Article IV des *Accords de Dayton*, tenue à Zadar (Croatie), du 29 au 31 mars 2011. (Ministère croate des affaires étrangères)

Au cours des années qui ont suivi la signature de l'Accord sur la limitation des armements, l'Organisation a continué, par l'intermédiaire des représentants personnels du Président en exercice pour l'Article IV, d'accorder toute l'attention voulue à sa mise en œuvre par les parties, confirmant ainsi concrètement l'importance qu'elle attache à la région.

Les pays du Groupe de contact de Dayton (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Allemagne, Italie et France), qui ont signé l'Accord relatif à l'Article IV en 1996, ont contribué pour beaucoup à assurer le succès de sa négociation et ont également continué d'apporter un précieux soutien durant cette phase de mise en œuvre.

Des spécialistes internationaux de la limitation des armements militaires – en particulier de l'École de l'OTAN (SHAPE) d'Oberammergau et du Centre RAC-VIAC pour la coopération en matière de sécurité situé à Zagreb – ont contribué à la formation des assistants internationaux et des experts militaires des parties.

Un aspect non dénué d'intérêt de la mise en œuvre de l'Accord est que toutes les parties, outre le fait qu'elles ont rempli leurs engagements dans les délais prescrits, ont continué de réduire volontairement leurs armements limités par l'Accord et ont ramené leurs dotations à un niveau inférieur aux limites numériques convenues.

ÉTAT ACTUEL DE L'ACCORD

Quinze ans après la signature des *Accords de paix de Dayton*, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie continuent de respecter pleinement l'esprit de l'Article IV de ces accords et de mener toutes les activités y afférentes dans un climat de confiance, d'amitié, de transparence et de coopération.

À ce jour, 775 inspections ont été effectuées, 1 117 assistants internationaux de 29 États participants de l'OSCE ont été employés et 9 722 armes lourdes ont été éliminées de la région. Les effectifs des formations militaires ont été réduits radicalement et le nombre d'objets d'inspection est passé de 244 à 87.

Les chiffres les plus récents tirés de l'échange de données militaires montrent que la taille des forces armées des parties ne peut plus être comparée à ce qu'elle était en 1996.

L'Accord a contribué et continue de contribuer de manière fondamentale à l'intégration des pays de la région aux institutions européennes et/ou euro-atlantiques. En fait, tous les pays ont signé les accords de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, la Croatie et le Monténégro ayant déjà acquis le statut de pays candidats. Tous ces pays participent au programme du Partenariat pour la paix de l'OTAN. La Croatie est devenue membre de l'OTAN en avril 2009 et le Monténégro a adhéré en décembre 2009 au Plan d'action pour l'adhésion.

VOIE À SUIVRE POUR L'AVENIR

Compte tenu du bon niveau de coopération qui a été instauré entre les États Parties au cours de ces 15 dernières années, la mise en œuvre durable de l'Accord

relatif à l'Article IV passe à présent par un transfert progressif des responsabilités internationales. Il s'agit là d'une étape logique dans un scénario d'après-conflit et qui est conforme à la tendance à une appropriation par l'État également dans d'autres domaines d'activité de la communauté internationale dans la sous-région.

Le processus d'appropriation de l'Article IV est actuellement pleinement en cours. Il est basé sur un plan d'action détaillé prévoyant le transfert progressif aux parties des responsabilités et des fonctions liées à l'Accord sur la limitation des armements.

Ce transfert des responsabilités se déroulera en deux phases. Dans le cadre de la première phase, l'assistance internationale sera réduite à un minimum. Cette phase, qui a été lancée au début de 2010, se déroule actuellement très bien et s'achèvera, comme prévu, d'ici la fin de 2011.

Au cours de la seconde phase, qui devrait s'achever trois années après la fin de la première, toutes les mesures juridiques, politiques, techniques et pratiques qui s'imposent seront prises pour le transfert de l'intégralité des responsabilités aux parties.

Une fois que les parties se seront pleinement appropriées le processus, l'OSCE jouera un rôle non plus d'assistance mais d'appui, conformément à la pratique actuelle dans le cadre des traités tels que le *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe* et le *Traité sur le régime « Ciel Ouvert »*. Le Bureau du Représentant personnel pourrait par conséquent être fermé.

Le transfert des responsabilités bénéficie du ferme soutien de la communauté de l'OSCE, de l'Union européenne ainsi que des pays associés et des pays du Groupe de contact, qui ont fait en de nombreuses occasions des déclarations officielles à cet égard.

Après 2014, les États Parties, en tant que responsables à part entière de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, peuvent continuer de l'appliquer jusqu'à ce que la situation politique leur permette d'adhérer individuellement à un nouveau système de sécurité en Europe ou jusqu'à ce qu'ils deviennent membres à part entière des structures européennes ou euro-atlantiques existantes.

Le général de brigade Costanzo Periotto est le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton.

Max van der Stoel : 1924-2011

Walter Kemp



Max van der Stoel à Tétovo (ex-République yougoslave de Macédoine) en février 2001. (OSCE/Harald Schenker)

Lors d'une séance spéciale du Conseil permanent, tenue en l'honneur de Max van der Stoel (le 22 juin 2001) au cours des derniers jours de son mandat de Haut Commissaire pour les minorités nationales, Kai Eide, qui était à l'époque Représentant permanent de la Norvège, avait déclaré : « Vous appartenez à une génération de géants des relations internationales. »

Max était sans conteste un géant au sein de l'OSCE. Il était l'un des pères fondateurs de l'Acte final de Helsinki de 1975. Il s'était fait le chantre des principes de Helsinki, en particulier ceux relatifs aux droits de l'homme. Lors de son voyage en Tchécoslovaquie, en mars 1977, il avait été l'un des premiers responsables occidentaux à s'entretenir avec les dissidents signataires de la Charte 77, dont Jan Patocka et Vaclav Havel.

M. Van der Stoel était le mieux connu à l'OSCE pour avoir été son premier Haut Commissaire pour les minorités nationales. Ce poste a été créé par les décisions prises à Helsinki en juillet 1992 en réaction aux poussées de violences interethniques dans l'ex-Yougoslavie et aux préoccupations à propos des tensions dans certaines des anciennes républiques soviétiques. Le Haut Commissaire a pour mandat d'être un « instrument de prévention des conflits au stade le plus précoce possible. »

M. Van der Stoel avait pris ses fonctions le 1er janvier 1993, occupant un petit bureau avec vue sur un canal de La Haye. Il avait toutes les qualifications requises pour ce poste, ayant été à deux reprises Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, membre de longue date du Parlement, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (il y était, on

s'en souviendra, Rapporteur sur la Grèce lors du coup d'État des colonels, en 1967, lorsque l'instauration d'une dictature militaire avait été suivie de violations massives des droits de l'homme) et Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'ONU, à l'époque où le pays disposait d'un siège au Conseil de sécurité. Il avait été, par la suite, membre du Conseil d'État et nommé Ministre d'État (une fonction honorifique attribuée pour services rendus à la Reine des Pays-Bas). Sur base des solides résultats qu'il avait obtenus dans le domaine des droits de l'homme, M. Van der Stoel avait été nommé en 1991 au poste très en vue de Rapporteur spécial sur les droits de l'homme en Iraq. Il avait exercé cette fonction pro bono pendant près d'une décennie, cataloguant les violations systématiques commises par Saddam Hussein et ses crimes contre le peuple iraquien.

Les premiers jours en tant que Haut Commissaire avaient été des jours d'apprentissage par la pratique. Max, comme la plupart l'appelaient, aidé de quelques conseillers détachés et d'une secrétaire, avait commencé par prendre la température des relations interethniques dans l'espace de l'OSCE en se concentrant sur les situations qu'il jugeait précaires et les domaines dans lesquels il pouvait influencer sur le cours des événements. Il voyageait beaucoup, en particulier en Lettonie et en Estonie, où les tensions étaient aiguës.

D'emblée, il avait insisté sur l'importance de la discrétion. Ses réunions étaient restreintes, il ne s'adressait que rarement aux médias, ses recommandations n'étaient pas rendues publiques avant un certain temps et ses rapports au Président en exercice étaient strictement confidentiels. Cela lui avait permis de gagner le respect de ses interlocuteurs et d'éviter que des questions sensibles ne soient montées en épingle dans la presse. Et c'est aussi devenu, depuis lors, un trait caractéristique de la démarche du Haut Commissaire.

Lorsqu'il effectuait une visite, Max s'entretenait avec toutes les parties concernées. Il avait des réunions pendant toute la journée, ne s'interrompant que rarement pour déjeuner ou d'autres distractions. Ensuite, c'était le retour à l'avion : il voulait être le premier à embarquer et le premier à débarquer, afin de ne pas perdre un instant. Même pour de longs voyages, il n'enregistrait jamais ses bagages (et n'avait aucune patience pour ceux de ses conseillers qui le faisaient).

Max était têtu et il était opiniâtre. Si un gouvernement mettait du temps à suivre ses recommandations, il continuait à lui écrire ou à effectuer des visites sur place jusqu'à ce qu'il ait la certitude que les sources de tensions avaient été éliminées.

Étant donné que certaines questions, comme les langues, l'éducation et la participation à la vie publique, revenaient sans cesse sur le tapis, il avait pris la décision de demander à des groupes d'experts internationaux de rédiger une série de recommandations devenues les *Recommandations de La Haye concernant les droits à l'éducation des minorités nationales*, les *Recommandations d'Oslo concernant les droits linguistiques des minorités nationales* et les *Recommandations de Lund sur la participation effective des minorités nationales à la vie publique*. D'autres recommandations générales ont suivi, élargissant le cadre normatif dans lequel ces questions pouvaient être examinées et gérées de façon pacifique dans tout l'espace de l'OSCE et au-delà.

Le mandat du Haut Commissaire stipule que ce dernier est chargé de déclencher une « alerte rapide » et, si besoin est, d'engager une « action rapide » en cas de tensions liées à des problèmes de minorités nationales. M. Van der Stoel a inversé le concept : il a engagé des actions rapides afin d'éviter d'avoir à déclencher officiellement une alerte rapide. De fait, au cours de ses plus de huit années en tant que Haut Commissaire, M. Van der Stoel n'a tiré la sonnette d'alarme qu'une seule fois, le 12 mai 1999, à propos de l'influence déstabilisatrice que pouvait avoir un large afflux de réfugiés albanais du Kosovo dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. En fait, il s'est rendu dans ce pays plus de 50 fois dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, s'est employé sans relâche à atténuer les tensions, a été l'un des architectes de l'*Accord d'Ohrid*, qui a mis fin au conflit armé en 2001, et a été le père fondateur de l'Université de l'Europe du Sud-Est, qui a été construite dans le but de promouvoir une meilleure intégration de la minorité albanaise en Macédoine et de lui offrir davantage de possibilités de bénéficier d'un enseignement supérieur.

Max a été récompensé pour son travail par plusieurs diplômes honoraires et distinctions honorifiques, même de la part de pays qui ne faisaient pas l'objet de son attention à l'époque. Le prix Nobel de la paix lui a échappé bien qu'il ait été proposé à plusieurs reprises. Cela tenait peut-être au fait qu'il était difficile d'apporter la preuve de son succès lorsque rien ne se passait. Mais c'était précisément l'objectif recherché. Comme l'a déclaré un observateur, il a empêché les chiens d'aboyer. Et l'Europe peut lui en être reconnaissante.

Walter Kemp est Directeur pour l'Europe et l'Asie centrale à l'Institut international pour la paix, sis à Vienne, et il est l'auteur de *Quiet Diplomacy in Action : The OSCE High Commissioner on National Minorities* (1999).

OSCE Neubesetzungen



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Adam Kobieracki a pris ses fonctions de Directeur du Centre de prévention des conflits le 1er juin 2011, succédant à Herbert Salber. M. Kobieracki travaillait depuis 1982 au Ministère polonais des affaires étrangères, où il était dernièrement Directeur pour la politique de sécurité. De 2003 à 2007, il était Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les opérations, à Bruxelles. L'Ambassadeur Kobieracki a dirigé la délégation polonaise auprès de l'OSCE à Vienne de 1997 à 2000 et présidé le Conseil permanent en 1998. Il a participé aux négociations relatives au *Document de Vienne 1994* et à l'adaptation du *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe* en 1999.



OSCE/SUSANNA LOOF

Sergei Belyaev a pris ses fonctions de Chef du Centre de l'OSCE à Achgabat le 7 avril 2011. Il était auparavant, depuis 2006, Directeur du Département des ressources humaines au Secrétariat de l'OSCE après en avoir été son Directeur adjoint depuis 2002. L'Ambassadeur Belyaev est un diplomate de haut rang dans le service diplomatique de la Fédération de Russie. Il a été Ambassadeur en Nouvelle-Zélande de 1995 à 1999 et a occupé plusieurs postes en Afrique, notamment en Angola, de 1990 à 1992. Au Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, il a été, entre autres postes de haut niveau, Directeur adjoint du Département du personnel et Secrétaire exécutif adjoint.



OSCE

Ralf Breth a pris ses fonctions de Chef de la Mission de l'OSCE à Skopje le 16 mai 2011. Avocat et diplomate de carrière dans le service diplomatique allemand, l'Ambassadeur Breth a été Consul général à Sibiu (Roumanie), Consul général à Izmir (Turquie) et Ambassadeur à Skopje. Ses autres postes à l'étranger l'ont conduit à Mexico, en Ouganda et en Croatie. Au sein du Ministère des affaires étrangères, à Bonn et à Berlin, il a travaillé sur des questions de droit international privé et de droit pénal, ainsi qu'au département économique.



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Françoise Nocquet, de nationalité française, est responsable des ressources humaines depuis le 14 juin 2011. Elle revient à l'OSCE où elle était, de novembre 1999 à mai 2003, la première conseillère juridique à plein temps. Elle a travaillé ensuite pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à New York, en qualité de conseillère juridique principale, de chef de la section des ressources humaines, où elle s'est occupée de questions juridiques, puis, à partir de janvier 2008, de Directrice adjointe du Bureau des ressources humaines. Avant de travailler à l'OSCE, Mme Nocquet a occupé divers postes à Interpol, en France, y compris celui de Directrice juridique adjointe, de 1993 à 1999.



OSCE/SUSANNA LOOF

Désirée Schweitzer est, depuis le 1er mars 2011, Coordinatrice adjointe des activités économiques et environnementales de l'OSCE/Responsable des activités environnementales, avec dans ses attributions les questions de sécurité énergétique. Diplomate de carrière, elle était chef adjointe de la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'OSCE et, depuis 2008, Directrice adjointe de la division chargée des questions relatives à l'OSCE et au Conseil de l'Europe au Ministère fédéral des affaires européennes et internationales. Avant cela, elle était responsable des questions d'élargissement de l'Union européenne. Ses affectations à l'étranger l'ont notamment conduite à Washington, D.C., New York et Islamabad.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États à travers le dialogue politique autour de valeurs partagées et par des activités concrètes qui changent durablement les choses.

osce.org/publications
e-mail: oscemagazine@osce.org

osce Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe